BURKINA FASO

Unité- Progrès – Justice

Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN)



Document complémentaire au document de programme initial

soumis au

Partenariat Mondial pour l'Education

pour la mise en œuvre du

Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2017-2030

Version finale

Avril 2019

INFORMATIONS DE BASE

Requête du Burkina Faso au Partenariat Mondial pour l'Education concernant l'allocation complémentaire

Montant de la requête	**USD 21,2 millions**
Agent Partenaire	Agence française de développement
Modalité de Financement	Fonds Commun CAST
Période de Mise en Œuvre	2020 - 2023
Période du Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation	2017 - 2030
Date d'Adhésion au Partenariat Mondial pour l'Education	2002

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES 5
INTRODUCTION 7
I. BILAN DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTIONS 2018 8
1.1 Résumé de l'exécution financière 2018 du PDSEB 8
1.2 Bilan de l'exécution du FC/CAST en 2018 8
1.3 Etat des décaissements du financement initial PME 11
II. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 12
1.1 Conditions générales du programme 12
1.2 Modalités d'exécution du financement à travers la modalité Fonds Commun CAST 12
1.2.1 Etat des lieux de la gestion du fonds commun de soutien au PSEF / CAST 12
1.2.3 Rappels des principaux enjeux de l'amélioration de la gestion du CAST 14
1.2.4 Évolutions à court terme de la gestion du CAST 16
II. MODALITES DE GESTION DE LA PART VARIABLE 18
2.1 Condition générale de la part variable 18
2.2 Mécanisme pour le décaissement de la part variable, domaine de l'équité 19
2.2.1 Enjeux 19
2.2.2 Etat des lieux fin 2018 20
Evolution des indicateurs dans les cinq régions retenues 21
Dégradation de la scolarisation dans les communes touchées par l'insécurité 23
2.2.3 Indicateurs proposés 24
Indicateur final de résultat 24
Indicateur intermédiaire de processus 27
2.2.4 Plan de décaissement prévisionnel 29
2.2.5 Objectifs et chaîne de résultats 30
2.2.6 Mesures à entreprendre et processus 31
2.2.7 Effets transformatifs des nouvelles mesures et du processus de mise en œuvre 33
2.3 Mécanisme pour le décaissement de la part variable, domaine de l'efficience 34
2.3.1 Enjeux 34
2.3.2 Etat des lieux fin 2018 35
2.3.3 Indicateurs proposés 36
2.3.4 Plan de décaissement prévisionnel 43
2.3.5 Objectifs et chaîne de résultats 44
2.3.6 Mesures à entreprendre et processus 45
2.3.7 Effets transformatifs des nouvelles mesures et du processus de mise en œuvre 46

2.4 Mécanisme pour le décaissement de la part variable, domaine de l'acquis des apprentissages 46
2.4.1 Enjeux 46
2.4.2 Etat des lieux fin 2018 47
Les stratégies d'encadrement pédagogique et de Formation continue 47
L'encadrement pédagogique des enseignants 48
Les projets en cours 49
2.4.3 Indicateurs proposés 50
2.4.4 Plan de décaissement prévisionnel 54
2.4.5 Objectifs et chaîne de résultats 55
2.4.6 Mesures à entreprendre et processus 55
2.4.7 Effets transformatifs des nouvelles mesures et du processus de mise en œuvre 57
III. PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF 60

LISTE DES ACRONYMES

AFD	**:**	Agence Française de Développement
AME	**:**	Association des Mères Éducatrices
APE	**:**	Association des Parents d'Élèves
BEPC	**:**	Brevet d'Études du Premier Cycle
CAP	**:**	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAST	**:**	Compte d'Affectation Spéciale du Trésor
CBMT	**:**	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CEB	**:**	Circonscription d'Éducation de Base
CEBNF	**:**	Centre d'Éducation de Base Non Formelle
CEP	**:**	Certificat d'études primaire
CFP	**:**	Centre de Formation Professionnelle
CFPO	**:**	Centre d'Évaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou
CFPR-Z	**:**	Centre de Formation Professionnelle de référence de Ziniaré
CQP	**:**	Certificat de Qualification Professionnelle
CRD	**:**	Cadre Régional de Dialogue
CRD/EF	**:**	Cadre Régional de Dialogue/Éducation et Formation
CSD	**:**	Cadre Sectoriel de Dialogue
CSD/EF	**:**	Cadre Sectoriel de Dialogue/Éducation et Formation
DGESS	**:**	Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
DPE	**:**	Direction Provinciale de l'Enseignement
DPEPPNF	**:**	Direction provinciale des enseignements préscolaire, primaire et non formel
DPEPS	**:**	Direction Régionale de l'Enseignement
DRE	**:**	Direction provinciale des enseignements post-primaire et secondaire
DREPPNF		Direction régionale des enseignements préscolaire, primaire et non formel
DREPS		Direction régionale des enseignements post-primaire et secondaire
EFTP	**:**	Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
ENAM	**:**	École Nationale d'Administration et de Magistrature
ENEP	**:**	École Nationale des Enseignants du Primaire
ENF	**:**	Éducation Non formelle
ENS/UK	**:**	École Normale Supérieure de l'Université de Koudougou
EPT	**:**	Enseignement Technique et Professionnel
ESTP	**:**	Enseignement secondaire technique et Professionnel
FAFPA	**:**	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FCFA	**:**	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAP	**:**	Groupe d'Animation Pédagogique
GRH	**:**	Gestion des Ressources Humaines
IDS	**:**	Institut de Science
INFTS	**:**	Institut National de Formation en Travail Social

INAFEEB	**:**	Instituts nationaux de Formation des Enseignants de l'Education de Base
MENAPLN	**:**	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MESRSI	**:**	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINEFID	**:**	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MJFIP	**:**	Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle
MOD	**:**	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
ONG	**:**	Organisations non gouvernementales
PAI	**:**	Plan Annuel d'Investissement
PAIT-G	**:**	Plans Annuels d'Investissement Triennal Glissant
PAT-G	**:**	Plan d'Action Triennal Glissant
PASEC	**:**	Programme d'Analyse du Système Éducatif de la CONFEMEN
PCD	**:**	Plan communal de développement
PME	**:**	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PNDES	**:**	Plan national de développement économique et social
PN-EFTP	**:**	Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels
PDSEB	**:**	Programme de développement stratégique de l'éducation de base
PIB	**:**	Produit Intérieur Brut
PPTP	**:**	Post Primaire Technique et Professionnel
PREFA	**:**	Projet de Renforcement de l'Enseignement Franco-Arabe
PRD	**:**	Plans régionaux de développement
PTF	**:**	Partenaire Technique et Financier
PRFP	**:**	Programme de Renforcement de la Formation Professionnelle
RESEN	**:**	Rapport d'État du Système Éducatif National
TAP	**:**	Taux d'achèvement au primaire
TBA	**:**	Taux brut d'admission
TBS	**:**	Taux brut de scolarisation
UNICEF	**:**	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION

Le financement du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) accompagne le développement du secteur éducatif burkinabè depuis 2009. Un premier financement de 102 millions USD avait été octroyé à cette date. Un second concours financier de 78,2 millions USD, accordé en 2013, venait en soutien au PDSEB, sur la base d'un document de programme 2013-2015 qui, s'appuyant sur les principales réformes planifiées dans le PDSEB en développait les actions les plus structurantes, et d'un Plan d'Actions Triennal budgétisé (PAT) 2013-2015[1]. Un troisième financement de 33,8 M USD a été octroyé par le Conseil d'Administration du PME en décembre 2017 placé sous la supervision de l'AFD en tant qu'Agent Partenaire.

En juin 2018, le Secrétariat du PME a informé le Gouvernement du Burkina Faso de la décision du Conseil d'Administration du PME de mettre à disposition du pays une allocation complémentaire d'un montant de 21,2 millions USD, valable pour une requête à déposer d'ici 2020. Cette allocation s'ajoute à l'allocation initiale approuvée en décembre 2017, portant ainsi l'allocation maximale à 55 millions USD.

Le financement PME, aux côtés des contributions de l'ensemble des PTF du secteur, accompagne la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) qui a été développé début 2017 pour couvrir les politiques de développement pour le secteur de l'éducation et de la formation au Burkina Faso, de 2017 à 2030. Le PSEF est accompagné par des documents plus opérationnels à moyen terme, le Programme d'Actions Pluriannuel (PAP) actualisé 2019-2021 et son cadre budgétaire. La planification sectorielle s'inscrit par ailleurs dans le sillage de la planification multisectorielle du développement du Burkina-Faso. La publication en 2016 du Plan national de développement économique et social (PNDES) donne le cadre global dans lequel s'inscrit le PSEF 2017-2030.

Modalité de l'aide considérée comme la plus alignée et la mieux harmonisée dans le secteur de l'éducation, le fonds commun multi-bailleurs géré sous la forme d'un compte d'affectation spéciale du trésor (CAST) a été retenu comme modalité d'exécution privilégiée des fonds du PME. Créé en 2005 en vue de renforcer l'approche sectorielle et programmatique en matière d'éducation, le CAST recueille la majorité des apports des ressources extérieures par les partenaires techniques et financiers en appui au MENAPLN. Apportant un financement qui vient en complément du budget de l'Etat pour financer sa politique éducative, cet instrument financier contribue à la promotion d'un dialogue sectoriel renforcé et centré sur les politiques et résultats.

Le présent document complète le document de programme initial déposé dans le cadre de la requête de financement déposée au Secrétariat du PME en 2017. Il vise à préciser les ajustements apportés au programme initial. Ces ajustements portent en particulier sur les évolutions relatives à l'instrument de financement CAST et aux modalités de gestion de la part variable du financement complémentaire. Toutes les autres dispositions du document de programme initial demeurent inchangées dans la mesure où elles ne sont pas contradictoires avec le présent document.

[1] Le PAT a été ensuite revu pour couvrir la période 2014-2016, à la fin (i) d'inclure la totalité des actions phares prévues dans le document de programme adressé au PME, le plan d'actions 2013 du MENAPLN ayant été élaboré antérieurement à la requête au PME et (ii) de s'adapter au calendrier de mise en place de la convention de financement signée entre l'AFD, Agent Partenaire du financement PME, et le Gouvernement du Burkina Faso.

I. BILAN DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTIONS 2018

1.1 Résumé de l'exécution financière 2018 du PDSEB

Au titre de l'année 2018, le MENAPLN a bénéficié d'une enveloppe globale initiale de 420 242 787 000 francs CFA pour la mise en œuvre de son plan d'actions. Cette enveloppe prend en compte l'ensemble des ressources allouées au ministère à savoir les crédits du budget Etat exécutés par le MENAPLN, les ressources du CAST/FSDEB, les ressources du CAST/Cantine Scolaire du Secondaire, les ressources financières transférées aux communes et les financements extérieurs (dons et prêts) des projets et programmes du MENAPLN.

Ce financement est passé à 407 195 047 000 francs CFA après la régulation du Budget de l'Etat, la révision des deux Comptes d'affectation spéciale du trésor (CAST) et les modifications sur les ressources transférées et celles des projets.

La situation du financement est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 1 : répartition des ressources (en milliers de FCFA) selon les sources de financement

Source de financement	Montant initial (PA)	Réaménagement	Montants actuels	% dans le montant final
Budget de l'Etat	**351 114 462**	**-18 211 654**	**332 902 808**	**-5,47%**
Projets et Programmes	**23 026 642**	**-284 201**	**22 742 441**	**-1,25%**
Transfert aux collectivités	**32 355 756**	**-7 903**	**32 347 853**	**-0,02%**
CAST/FSDEB	**13 631 382**	**5 010 029**	**18 641 411**	**26,88%**
CAST/Cantines Scolaires secondaire	**114 545**	**445 989**	**560 534**	**79,57%**
TOTAL	**420 242 787**	**-13 047 740**	**407 195 047**	**100%**

Source : *Maquette PA 2018 et CID 31/12/2018*

Au 31 décembre 2018, les dépenses du Budget Général du MENAPLN, Exercice 2018 (hors salaires et financements extérieurs) ont été liquidées à hauteur de 56,772 milliards de F CFA, ce qui correspond à un taux d'exécution de 93,33% des crédits de paiement (CP) corrigés.

1.2 Bilan de l'exécution du FC/CAST en 2018

En 2018, les dotations corrigées du FC/CAST étaient d'un montant de 18 641 411 000 Frances CFA y compris les financements du PME. Ces dotations sont composées de 11,877 milliards Francs CFA d'annonces confirmées des PTF-CF, de 4,958 milliards Francs FCFA de report de solde de l'exercice budgétaire de 2017 et 1,804 milliards de FCFA de reliquats et reversements des années antérieures

Tableau 2 - synthèse de l'exécution Financière du CAST/FSDEB selon la Nomenclature Budgétaire

Dépenses	DOTATION_ CRED_AE	DOTATION _CRED_CP	MT_ENG_CF		LIQUIDE	TAUX ENG_Visé		TAUX LIQUIDE
			AE	CF		AE	CP	
ACHATS DE BIENS & SERVICES	0	9 438 663 374	0	8 860 795 699	8 254 460 840		93,88%	87,45%
TRANSFERTS COURANTS	0	5 455 675 626	0	5 453 194 313	5 453 194 313		99,95%	99,95%
INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT	5 471 162 000	3 747 072 000	5 224 261 231	0	3 414 991 058	95,49%		91,14%
TOTAL GENERAL	**5 471 162 000**	**18 641 411 000**	**5 224 261 231**	**14 313 990 012**	**17 122 646 211**	**95,49%**	**76,79%**	**91,85%**

A la date du 31 décembre 2018, 91,85% des dépenses ont été liquidées. Ce taux est supérieur à ceux de 2017 (69,94%) et de 2016 (57,01%) à la même période.

Ce taux d'exécution, est tiré vers le haut par les dépenses de transferts courants et les investissements, tous supérieurs à 90%.

Tableau 3 : Exécution Financière du CAST/FSDEB selon la Nomenclature Budgétaire

DEPENSES	ART.	PAR.	LIBELLES	MT_CRED_AE	MT_CRED_CP	MT_ENG_CF		MT_LIQ	%ENG.		%LIQ.
						AE	CP		AE	CP	
ACHATS DE BIENS & SERVICES				**0**	**9 438 663 374**	**0**	**8 860 795 699**	**8 254 460 840**		**93,88%**	**87,45%**
	60	***ACHATS DE BIENS***		***0***	***2 762 874 666***	***0***	***2 698 500 875***	***2 513 979 336***		***97,67%***	***90,99%***
		601	Matières, matériel et fournitures	0	1 144 495 892	0	1 112 335 380	1 083 174 930		97,19%	94,64%
		606	Matériel et fournitures spécifiques	0	1 004 671 509	0	996 913 470	841 552 390		99,23%	83,76%
		609	Autres achats de biens	0	613 707 265	0	589 252 025	589 252 016		96,02%	96,02%
	61	***ACQUISITIONS DE SERVICES***		***0***	***2 817 514 048***	***0***	***2 601 982 631***	***2 593 981 749***		***92,35%***	***92,07%***
		611	Frais de transport et de mission	0	2 388 442 048	0	2 239 050 260	2 239 050 260		93,75%	93,75%
		612	Loyer et charges locatives	0	355 010 000	0	316 087 739	310 057 739		89,04%	87,34%
		614	Entretien et maintenance	0	72 562 000	0	46 844 632	44 873 750		64,56%	61,84%
		618	Dépenses de communication	0	1 500 000	0	0	0		0,00%	0,00%
	62	***AUTRES SERVICES***		***0***	***3 858 274 660***	***0***	***3 560 312 193***	***3 146 499 755***		***92,28%***	***81,55%***
		622	Prestation de services	0	3 426 257 467	0	3 293 249 000	2 879 436 562		96,12%	84,04%
		623	Frais de formation du personnel	0	432 017 193	0	267 063 193	267 063 193		61,82%	61,82%
TRANSFERTS COURANTS				**0**	**5 455 675 626**	**0**	**5 453 194 313**	**5 453 194 313**		**99,95%**	**99,95%**
	63	***SUBVENTIONS***		***0***	***922 237 553***	***0***	***921 470 448***	***921 470 448***		***99,92%***	***99,92%***
		632	Subventions aux entreprises publiques	0	225 000 000	0	225 000 000	225 000 000		100,00%	100,00%
		639	Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires	0	697 237 553	0	696 470 448	696 470 448		99,89%	99,89%
	64	***TRANSFERTS***		***0***	***4 533 438 073***	***0***	***4 531 723 865***	***4 531 723 865***		***99,96%***	***99,96%***
		643	Transferts aux autres administrations publiques	0	3 383 438 073	0	3 381 743 865	3 381 743 865		99,95%	99,95%
		645	Transferts aux ménages	0	150 000 000	0	149 980 000	149 980 000		99,99%	99,99%
		649	Autres transferts	0	1 000 000 000	0	1 000 000 000	1 000 000 000		100,00%	100,00%
INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT				**5 471 162 000**	**3 747 072 000**	**5 224 261 231**	**0**	**3 414 991 058**	**95,49%**		**91,14%**
	21	***IMMOBILISATIONS INCORPORELLES***		***25 000 000***	***25 000 000***	***24 705 000***	***0***	***24 705 000***	***98,82%***		***98,82%***
		213	Conceptions de systèmes d'organisation -	25 000 000	25 000 000	24 705 000	0	24 705 000	98,82%		98,82%

DEPENSES	ART.	PAR.	LIBELLES	MT_CRED_AE	MT_CRED_CP	MT_ENG_CF		MT_LIQ	%ENG.		%LIQ.
						AE	CP		AE	CP	
			Progiciels								
	23	***ACQUISITIONS, CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPARATIONS DES IMMEUBLES***		***4 680 412 000***	***2 957 322 000***	***4 664 188 795***	***0***	***2 827 658 962***	***99,65%***		***95,62%***
		233	Bâtiments administratifs à usage technique	4 660 412 000	2 937 322 000	4 644 977 805	0	2 827 658 962	99,67%		96,27%
		236	Réseaux informatiques	20 000 000	20 000 000	19 210 990	0	0	96,05%		0,00%
	24	***ACQUISITIONS ET GROSSES REPARATIONS DU MATERIEL ET MOBILIER***		***765 750 000***	***764 750 000***	***535 367 436***	***0***	***562 627 096***	***69,91%***		***73,57%***
		241	Mobilier et matériel de logement et de bureau	67 750 000	67 750 000	16 997 000	0	16 997 000	25,09%		25,09%
		242	Matériel informatique de bureau	129 000 000	128 000 000	34 689 100	0	24 370 000	26,89%		19,04%
		244	Matériel et outillages techniques	569 000 000	569 000 000	483 681 336	0	521 260 096	85,01%		91,61%
TOTAL GENERAL				**5 471 162 000**	**18 641 411 000**	**5 224 261 231**	**14 313 990 012**	**17 122 646 211**	**95,49%**	**76,79%**	**91,85%**

Source : CID au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, les dépenses du CAST/FSDEB, Exercice 2018 affichent un montant liquidé de 17,122 milliards de F CFA, ce qui correspond à un taux d'exécution de 91,85% des CP corrigés. Bien qu'inférieur au taux repère de 100% attendu au terme de la période. Ce taux est supérieur au taux d'exécution au 31 décembre 2017 qui était d'environ 70%.

Les autorisations d'engagement ouvertes au titre de 2018, ont été consommées à hauteur de 5,224 milliards de F CFA sur des AE corrigées de 5,471 milliards de FCFA.

Par nature, on note que les dépenses d'acquisitions de biens et services affichent un niveau de liquidations de 8,254 milliards de FCFA sur une prévision de 9,438 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 87,45%. Le montant engagé visé de ces dépenses en fin décembre 2018 s'élève à 8,860 milliards de F CFA.Pour les dépenses de transferts courants, sur un crédit de paiement corrigé de 5,455 milliards de FCFA, le montant base « liquidé» est de 5,453 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,95%.

Au titre des investissements, le montant des dépenses liquidées s'élève à 3,414 milliards de francs CFA sur des prévisions de crédits de paiement corrigés de 3,747 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 91,14% contre 64,33% à la même date en 2017.

Au titre du budget CAST/FSDEB à la date du 31 décembre 2018, pour un montant total liquidé de 17,122 milliards de FCFA, les dépenses liées au programme Accès à l'éducation formelle représentent 91,29% composé de gros postes de dépenses : Construction d'infrastructures éducatives (20,40%) ; Mobilisation sociale et implication des parties prenantes dans le développement du secteur (14,83%), etc.

Pour le programme qualité de l'éducation formelle, il a été exécuté à 94,53% dont 11,85% pour l'évaluation des connaissances apprises, 10,44% pour le suivi de l'encadrement pédagogique, etc.

Pour l'Education Non Formelle, le programme a été exécuté à 99,85%. Ce taux est essentiellement dû au transfert des ressources au FONAENF pour la réalisation des activités d'alphabétisation (Faire-faire).

Des données détaillées sont disponibles dans le rapport de suivi annuel 2018 du PDSEB ainsi que dans le rapport de suivi financier annuel 2018.

1.3 Etat des décaissements du financement initial PME

La situation des décaissements de l'allocation initiale se présente comme suit :

Tableau 4 - Synthèse des décaissements – allocation initiale PME

		Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Plan de financement (USD) - Allocation initiale	**Montant total**	**2018**	**2018**	**2019**	**2019**
Composante 1 - Appui au PSEF (éducation de base et secondaire) via le CAST					
Tranche fixe	22 430 000	7 476 667	7 476 667	7 476 667	En cours d'analyse
Tranche variable	10 140 000	0	0	3 042 000	En cours d'analyse
Total 1	*32 570 000*	*7 476 667*	*7 476 667*	*10 518 667*	
Composante 2 - Actions de renforcement des capacités et contrôle externe					
Appui à la chaîne du livre scolaire	160 000	48 000	0	80 000	
Appui à la déconcentration et la décentralisation	200 000	60 000	0	80 000	
Expertises ponctuelles	90 000	30 000	0	30 000	
Total 2	450 000	138 000		190 000	
Composante 3 - Audits					
Audit annuel	220 000	66 000	0	88 000	
Total 3	*220 000*	*66 000*		*88 000*	
TOTAL	**33 240 000**	**7 680 667**	**7 476 667**	**10 796 667**	

Dans le cadre de la composante 1, le décaissement de l'allocation PME au CAST s'est effectué en 2018 conformément aux modalités et conditions convenues entre le gouvernement et les PTF dans le PFC révisé et le manuel de procédures du CAST 2017.
La part fixe a été mise à disposition du MENAPLN sous forme d'un abondement annuel du CAST selon les conditions de décaissement spécifiées dans le PFC et dans la convention de financement qui a été signée entre le Burkina Faso et l'AFD.

L'analyse des préalables pour le décaissement de la tranche 2019 (part fixe) a eu lieu au 1e trimestre 2019 dans le cadre d'une analyse conjointe des PTF, conformément aux dispositions régissant le FC/PSEF. Le décaissement interviendra au cours du 2e trimestre 2019. L'analyse des préalables relatifs à la part variable est en cours et n'a pas encore fait l'objet de décision.

Dans le cadre de la composante 2, le cahier des charges des actions de renforcement de capacités est en cours de définition. Conformément aux dispositions du document de programme, le MENAPLN procèdera au recrutement des expertises attendues pour accompagner la chaîne du livre scolaire et le renforcement organisationnel de la déconcentration et de la décentralisation. Toutefois, dans le cadre de ses ressources propres, l'AFD a mobilisé une expertise depuis fin 2017 pour accompagner le MENAPLN dans la définition d'un dispositif de conception et d'édition des manuels scolaires dans le cadre de la réforme curriculaire de l'éducation de base. Une analyse critique de l'architecture institutionnelle et organisationnelle, comprenant des propositions opérationnelles pour la chaîne du livre scolaire, a ainsi été menée en août 2017. L'appui a également permis la finalisation du d'appel d'offres pour l'acquisition des manuels et guides à mettre à disposition des écoles dans le cadre de l'expérimentation et de la généralisation des nouveaux curricula.

En ce qui concerne la composante 3, l'appel d'offres a été lancé le 7 mars 2019 par l'AFD pour le recrutement d'un cabinet d'audit en charge de réaliser l'audit externe du FC/PSEF concernant les exercices 2018 et 2019.

II. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

1.1 Conditions générales du programme

Le financement complémentaire du PME sera versé au Burkina Faso sur une période prévisionnelle de quatre ans à compter de la date de signature de la convention de financement entre l'AFD et la République du Burkina Faso représentée par le MINEFID.

La durée totale du programme (incluant le financement initial et complémentaire) est de six ans minimum pour couvrir les délais d'exécution du financement et de reporting. Le MENAPLN sera le maître d'ouvrage du financement, lequel sera exécuté principalement à travers le fonds commun multi-bailleurs.

Le financement du Programme se compose d'une part fixe et d'une part variable représentant respectivement 70% et 30% de l'allocation maximale du pays.

Financement PME complémentaire	**Montant total (USD)**
Part fixe (70%)	14 840 000
Part variable (30%)	6 360 000
Total	**21 200 000**

Après identification des besoins, il est proposé des frais de supervision d'un montant de 500 000 $ à déduire de la part fixe. Les frais de supervision sont décrits plus bas dans la section III.

Financement PME complémentaire	**Montant total ($)**
Part fixe (70%) - hors frais de supervision	14 340 000
Part variable (30%)	6 360 000
Frais de supervision	500 000
Total	***21 200 000***

Le financement complémentaire du PME vise à appuyer la mise en œuvre des plans d'actions annuels du MENAPLN (pour le périmètre de l'éducation de base et secondaire) sur base des politiques et orientations stratégiques du PSEF et développées dans les sections 1 à 4 du document de programme initial. Il sera mis en œuvre via le fonds commun de soutien au PSEF / CAST, selon les modalités de décaissement définies dans le Protocole de Financement Commun signé en 2017 et selon les procédures d'opération et d'exécution du manuel de procédures du fonds signé en 2017 ainsi que du nouveau Protocole de Financement Conjoint signé en 2017.

1.2 Modalités d'exécution du financement à travers la modalité Fonds Commun CAST

1.2.1 Etat des lieux de la gestion du fonds commun de soutien au PSEF / CAST

Rappel du diagnostic des modalités de gestion du CAST

Le Compte d'affectation spéciale au Trésor (CAST) a été créé en 2005. Ce mécanisme est très aligné sur les procédures nationales de gestion des finances publiques. Sa caractéristique est de lier

les recettes des Partenaires Techniques et Financiers inscrites en loi de finances à des dépenses programmées exclusivement pour le secteur de l'éducation. Ce lien distingue le CAST d'un appui budgétaire classique. Après des années de fonctionnement, l'instrument et ses procédures ont fait l'objet d'évaluations périodiques à travers les audits annuels mais aussi lors d'évaluation ad hoc comme celle du plan d'action triennal (PAT) réalisée en 2017 en amont de la dernière requête de financement au PME. Lors de ces évaluations, des déficits de gestion ont été relevés. Le Gouvernement avec ses Partenaires travaillent à les résoudre avec la perspective d'améliorer la performance de l'instrument, ainsi que la mise en œuvre du programme sectoriel.

Programmation du CAST. Un décalage existe entre la préparation budgétaire du CAST et la préparation chaque année du plan d'actions annuel du PSEF (PAA). Le PAA précède en principe l'inscription des crédits en loi de finances et son vote. Le CAST est une traduction budgétaire du PAA. Dans la pratique, le budget est toujours finalisé avant le plan d'actions, ce qui occasionne de nombreuses difficultés au moment de l'exécution des activités. Le CAST « primitif » voté en loi de finance est donc approximatif. Il doit être ensuite corrigé plusieurs fois en cours d'année pour que le PAA puisse être exécuté.

Procédures de gestion du CAST. Un guide de gestion du CAST a été élaboré en 2006. Comme indiqué dans son énoncé des principes, le guide n'est pas un manuel de procédures détaillé. Il réfère à la réglementation, aux procédures et aux processus existants du Régime financier de l'Etat et de la Réglementation Générale de l'Achat Public. Il renvoie également aux dispositions spécifiques qui régissent les comptes d'affectation spéciale du Trésor. Mais il ne fournit pas une description détaillée des procédures opérationnelles, administratives, financières et comptables Les procédures nationales ont été appliquées mais avec des interprétations différentes dans le temps, dans les institutions nationales et selon les acteurs. Ces variations ont porté sur toute la gestion budgétaire, comptable et financière du CAST et ont été à l'origine de nombreuses difficultés. Par ailleurs, le contexte de mise en œuvre du CAST a fortement évolué depuis l'élaboration du guide de gestion en 2006 et les pratiques en vigueur ont mérité d'être examinées et revues afin de répondre aux défis actuels du système éducatif. La dynamique de décentralisation et de déconcentration des financements du CAST a nécessité notamment une révision des procédures afin d'aller vers des mécanismes plus performants et en vue de renforcer la mise à disposition des ressources aux communes, aux structures déconcentrées du MENAPLN et d'examiner le transfert de ressources aux établissements scolaires.

Exécution budgétaire. Les crédits du CAST sont régulièrement ouverts en début d'année civile au même titre que le budget de l'Etat. Cependant, la révision en début d'année du CAST pour prendre en compte le solde du compte retarde l'exécution des crédits de la nouvelle année. Cette pratique rend nécessaire le renforcement du suivi de l'exécution budgétaire et comptable ainsi que des rapprochements comptables au fil de l'exécution du budget.

Gestion et traçabilité financière. Par principe les ressources du CAST sont sanctuarisées dans des comptes bancaires dédiés ouverts à la Banque centrale et au Trésor. Elles ne sont pas fongibles dans la caisse de l'Etat. Les paiements sont réalisés à partir de ces comptes offrant ainsi une traçabilité financière totale et facilitant les rapprochements entre la situation budgétaire, les paiements et la trésorerie du CAST. Pour autant cette traçabilité des opérations financières souhaitée par les Partenaires est à renforcer par la production de rapports financiers périodiques et la réalisation de rapprochements comptables.

Déconcentration des ressources du CAST. Les ressources du CAST sont gérées de manière centralisée. La mise à disposition des ressources aux structures déconcentrées a été réalisée via une

régie centrale dont les mécanismes de justification étaient imparfaits et lourds. Dans les régions et les provinces, les fonds du CAST ont été exécutés sans recourir aux services budgétaire et comptable du MINEFID augmentant ainsi les risques fiduciaires. En outre, peu de crédits ont été dirigés vers les services déconcentrés dans les régions, les provinces et les localités du pays en charge de l'encadrement administratif et pédagogique des écoles. Les évolutions en cours ces dernières années en faveur de la déconcentration ont amené à faire évoluer les procédures relatives à la mise à disposition des ressources aux structures déconcentrées.

Décentralisation des ressources du CAST. La décentralisation de l'éducation est une réforme conduite par le Gouvernement qui a transféré des compétences et des ressources aux Collectivités locales dans les domaines de l'accès et de la gestion des établissements scolaires. Après 2009 et 2010, le CAST n'a plus mis de ressources à disposition des collectivités territoriales.

Passation des marchés. La passation des marchés du CAST peut être améliorée, notamment via une meilleure anticipation dans la préparation des dossiers. Cette difficulté a contribué à réduire le taux d'engagement du CAST certaines années.
Egalement, les marchés de manuels scolaires, en raison de leur complexité et de leurs spécificités techniques, ont connu des aléas. La pluriannualité des contrats de construction n'a pas été envisagée dès la mise en place du budget programme qui distingue les autorisations d'engagement des crédits de paiement. Enfin, la multiplicité des marchés est restée un mode opératoire pour les acquisitions relevant de la rubrique budgétaire "achats de biens et services" contrairement à l'article 53 du code national des marchés publics du Burkina Faso. Toutefois en 2018, on a pu constater les effets positifs des mesures correctives entreprises (12 actions prioritaires) et qui ont permis un niveau élevé du taux d'exécution financière.

Contrôle des dépenses et gestion des risques fiduciaires. Les constats des audits réalisés de 2013 à 2016 ont mis en évidence des irrégularités de gestion et la faiblesse des contrôles de l'exécution centrale et déconcentrée des ressources du CAST. Des dépenses aux montants significatifs n'ont pu être certifiées conformes. Elles ont été remboursées par le Gouvernement. Ces irrégularités ont pour cause un recours important à la procédure de déblocage de fonds dites procédures simplifiée, à la multiplicité de marchés de consommable, de restauration, de carburant, d'équipement. Dans les services déconcentrés, l'exécution des dépenses du CAST se fait par un déblocage de fonds à partir des comptes de dépôt sans la participation des services budgétaire et comptable du MINEFID. Cependant, ces irrégularités tendent à se résorber au regard des résultats de l'audit 2017.

1.2.3 Rappels des principaux enjeux de l'amélioration de la gestion du CAST

Au regard de ces constats, les Partenaires et le Gouvernement ont convenu de réformer la gestion du CAST selon trois orientations principales : (i) la formalisation dans un manuel de gestion des procédures d'exécution du CAST et leur application effective, (ii) la définition et la mise en œuvre de mesures visant le renforcement des capacités nationales de mise en œuvre, (iii) l'accompagnement de la gestion fiduciaire. Ces orientations poursuivent également l'objectif de mieux évaluer et gérer les risques fiduciaires et de contre-performance opérationnelle. L'approche procédurale avec la définition du manuel de gestion du CAST a permis de rappeler les grands principes de gestion du CAST et de définir des procédures dont l'application permettra de répondre aux différents enjeux de la gestion des fonds extérieurs.

Programmation et rapportage du CAST. Une procédure de planification des opérations et des ressources du CAST a été définie afin de mieux suivre le cycle de la Loi de finances et de mettre en

cohérence le budget initial du CAST avec le plan d'action du secteur. Un cadrage national des crédits a été introduit au démarrage du cycle de planification pour une meilleure pertinence des allocations budgétaires. Il a aussi été codifié un cycle de planification et de rapportage pour les services déconcentrés avec la perspective de l'augmentation de leurs crédits et un cadrage de leurs activités en vis-à-vis des objectifs prioritaires à atteindre. L'enjeu à court terme est d'appliquer ces procédures fixées dans le manuel, de disposer d'un plan d'action annuel plus tôt, en amont de la préparation de la Loi de finances.

Procédures de gestion du CAST. Les principales procédures de gestion budgétaire, comptable et financière du CAST ont été formalisées dans le manuel. L'usage de la procédure simplifiée de déblocage de fonds a été limité. L'enjeu est de remplacer ce mécanisme pour les services déconcentrés par les dispositions suivantes (i) une régie d'avance spéciale pour les CEB, (ii) la délégation des crédits du CAST pour les directions provinciales et régionales de l'éducation.

Gestion budgétaire. Au-delà des procédures d'exécution budgétaire qui ont été formalisées dans le manuel, les enjeu dans ce domaine sont de (i) mieux programmer les ressources du CAST en intégrant plus tôt les reports et annulations de crédits et (ii) mieux utiliser la nomenclature de budget programme sur le budget de l'Etat et le CAST pour faciliter la mise en œuvre du programme sectoriel, mieux orienter et marquer les ressources destinées à l'enseignement primaire et post primaire ainsi qu'aux fonctions clés du système éducatif que sont la formation initiale et continue des enseignants, l'encadrement pédagogique, les appuis au fonctionnement matériel des établissements scolaires. L'implantation des budgets programme doit faciliter une plus forte visibilité des allocations budgétaires en vis-à-vis des objectifs éducatifs à atteindre.

Gestion et traçabilité financière. L'enjeu dans ce domaine est de disposer d'une bonne traçabilité et transparence financière quant à l'utilisation des ressources du CAST. Le schéma comptable devrait être revu dans ce sens. Les rapprochements comptables entre la situation budgétaire et la situation comptable et financière ont été posés comme une obligation à remplir par la partie nationale de manière périodique afin que les Partenaires soient informés de l'utilisation des fonds extérieurs versés au CAST. Dans ce but, le manuel de procédures rappelle que les dépenses du CAST doivent être réalisées à partir de comptes dédiés permettant une transparence suffisante sur les paiements et leur exécution.

Déconcentration et décentralisation des ressources du CAST. Les ressources du CAST doivent appuyer le système éducatif dans son ensemble en étant dirigées vers les services déconcentrés proches des écoles et des Collectivités territoriales. Des procédures du manuel ont été définies dans ce sens. L'enjeu lié à ces dispositions est de (i) positionner des ressources en complément de celles du budget de l'Etat dans les entités où s'obtiennent les résultats éducatifs, (ii) améliorer l'efficience du système en réduisant les coûts de fonctionnement des services centraux, (iii) transférer la maîtrise d'ouvrage des salles de classe aux Collectivités locales et (iv) subventionner le fonctionnement des écoles.

Passation des marchés. Dans ce domaine le renforcement des capacités doit se poursuivre notamment en matière de marchés de manuels scolaires pour disposer de dossiers techniques améliorés, pour appuyer et accélérer la passation de ces marchés, particulièrement au niveau des collectivités territoriales. En ce qui concerne les infrastructures, les marchés à passer pourront s'exécuter au-delà de l'annualité budgétaire. Le fractionnement des marchés d'acquisition de biens et de services devra être réduit et les plans de passation des marchés améliorés dans ce sens. Les marchés à commande et de clientèle seront privilégiés lorsque nécessaire.

Gestion des risques fiduciaires et contrôles. La gestion des risques fiduciaires est un enjeu central pour les Partenaires et le Gouvernement afin de prévenir les irrégularités constatées par le passé. La formalisation des règles de gestion dans un manuel, le renforcement du rapportage comptable et financier, l'amélioration de l'utilisation des comptes pour mieux tracer les paiements, la mise en place des délégations de crédits sont autant de mesures qui ont été définies et qu'il convient de mettre en œuvre pour réduire les risques fiduciaires. L'accompagnement technique de la gestion du CAST est aussi un enjeu des années à venir. Du renforcement des capacités à travers du conseil est nécessaire pour appliquer les procédures du manuel. Un bureau d'expertise a déjà été recruté et son travail a démarré au dernier trimestre 2018.

1.2.4 Évolutions à court terme de la gestion du CAST

Le MENAPLN travaille à l'application des procédures du manuel de gestion du CAST. Des activités sont en cours de réalisation dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la déconcentration et de la décentralisation des ressources du CAST pour plus d'efficience du système éducatif et pour améliorer l'atteinte des résultats du programme sectoriel.

Programmation budgétaire centrale et déconcentrée. Conformément aux dispositions du manuel, un cadrage du plan d'actions et du budget 2019 a été réalisé en amont de la programmation budgétaire à travers une lettre de cadrage. Ce document a été discuté entre les Partenaires et le Gouvernement. Il a orienté le travail de planification des services du MENAPLN. Un projet de plan d'actions 2019 du PSEF était disponible au mois d'octobre 2018. Il s'agit d'un progrès important. Le MENAPLN poursuivra ses efforts pour le phasage de la planification des activités du secteur avec le cycle de la loi de finances et particulièrement de cadrage et d'orientation des plans d'actions des services déconcentrés régionaux, locaux et provinciaux, la remontée et la validation des plans d'actions, le suivi et le rapportage de leur mise en œuvre. Le MENAPLN communiquera, pour information, aux Partenaires dès 2019 la note de cadrage pour la planification des services déconcentrés et centraux.

Révision de la maquette du plan d'action du MENAPLN. Le budget programme est utilisé comme un budget de moyen. Le MENAPLN révisera la maquette de son plan d'action dès 2020 en profitant des possibilités offertes par la nouvelle nomenclature de budget programme. Les révisions attendues doivent faciliter la traçabilité des dépenses par ordre d'enseignement, par fonction clé du système éducatif (formation initiale, formation continue, encadrement pédagogique, intrants pour la salle de classe) et par service déconcentré. La nouvelle maquette du plan d'action du MENAPLN sera présentée pour observations aux Partenaires avant le 30 juin 2019.

Procédures de gestion du CAST. Les procédures de gestion du CAST sont appelées à évoluer dès que le dispositif opérationnel du MINEFID le permettront avec la mise en place des délégations de crédits et des régies spéciales d'avances qui ont été proposées notamment pour financer les circonscriptions d'éducation de base (CEB).

Mise en place de la régie spéciale. Le MENAPLN a entrepris la mise en place des régies spéciales en priorité dans les services provinciaux pour financer les circonscriptions de l'éducation de base (CEB). Un travail de conception des régies a été entrepris et une première proposition de dépenses éligibles a été faite aux Partenaires. Ces derniers se sont prononcés sur les activités principales qui seront exécutées ainsi que sur le mécanisme qui a été proposé. Le MENAPLN compte ajuster le dispositif et s'engage à ce que la procédure du manuel et la mise en place effective des régies notamment au bénéfice des services les plus proches des écoles, les CEB, soit réalisée au terme du

premier semestre 2019. Les dépenses éligibles seront cohérentes avec celles qui seront exécutées selon la procédure de délégation de crédits présentée ci-après.

Délégation de crédits du CAST. En parallèle, lors de la révision budgétaire, le MENAPLN et le MINEFID créeront les chapitres budgétaires DPEPPNF et DREPPNF, afin de procéder dès la loi de finances rectificative aux délégations de crédits du CAST, vers les services déconcentrés. Ceci constitue une réforme majeure qui nécessitera au-delà de la révision de l'architecture du budget, un dispositif administratif et matériel complémentaire et une réorganisation opérationnelle entre les services du MINEFID et du MENAPLN. Les PTF accompagneront au mieux cette réforme par la mobilisation d'expertise et de ressources. L'échéance de ce travail est arrêtée au vote de la loi de finances prévu en août 2019. La nouvelle maquette budgétaire devrait être présentée aux Partenaires dès l'adoption de la loi de finances rectificative. .

Gestion budgétaire, virement, annulation et report de crédits. Les Partenaires ne sont pas informés lors de l'exécution du budget du CAST, des virements de crédits, du budget programme, des annulations et reports de crédits en fin d'année. Le MENAPLN s'engage à communiquer dès 2019 dans les rapports annuels et semestriels d'exécution du programme sectoriel la situation des virements, annulations et reports de crédits du CAST.

Gestion et traçabilité financière. La traçabilité financière des dépenses du CAST repose sur l'utilisation de comptes dédiés lors des paiements. Avec les appuis conseils de l'expertise comptable mobilisée par l'Agent partenaire, les services de la DGTCP définiront et mettront en pratique les dispositions permettant de rationnaliser et de mieux tracer les dépenses du CAST. Les ajustements techniques à opérer devront être réalisés à l'échéance du 30 septembre 2019. Le MENAPLN produira le premier rapport financier du CAST (dans son nouveau format) dès la fin de l'année budgétaire et communiquera les extraits de compte aux partenaires, selon la périodicité convenue dans le manuel de procédures.

Déconcentration et décentralisation des ressources du CAST. La déconcentration des ressources du CAST est bien avancée. Plus de 40% des crédits de fonctionnement du CAST sont dirigés vers les services régionaux et provinciaux de l'éducation. Ce mouvement est appelé à se poursuivre durant le temps d'exécution de la requête principale faite au PME, selon l'ampleur fixée par l'indicateur de décaissement retenu pour la tranche variable. Quant au transfert des ressources du CAST/FSDEB aux communes, il est subordonné à la signature d'un contrat de performance et de rendu de compte avec le MENAPLNPLN.

Passation des marchés. A partir de l'année budgétaire 2020, le MENAPLN s'engage à ce que les besoins en petits équipements, consommables et services de toutes les directions centrales soient regroupés et passés, lorsque les seuils l'exigent, par la Direction des marchés publics du MENAPLN. Au cours de cette même année budgétaire, les marchés de travaux pourront avoir un caractère pluriannuel.

Gestion des risques fiduciaires et contrôles externes. La stratégie de gestion des risques a connu un début de mise en œuvre avec les mesures présentées ci-avant (régie). Le conseil pour la gestion du CAST se poursuivra avec l'intervention du bureau d'expertise comptable recruté selon un mécanisme de contrat cadre par l'Agent Partenaire.

En outre, une matrice de suivi de la performance a été mise en place en fin 2018, auprès des acteurs de la chaine de la dépense du CAST. L'objectif de cet outil est de renseigner trimestriellement des indicateurs sur la chaine de la dépense du CAST, afin d'identifier au plus tôt les éventuels

dysfonctionnements dans la gestion financière, sans attendre les résultats des audits, et de pouvoir mettre en place des mesures correctives.
Cette matrice est actuellement testée au niveau central et sera par la suite élargie au niveau des services déconcentrés.

II. MODALITES DE GESTION DE LA PART VARIABLE

2.1 Condition générale de la part variable

Le financement complémentaire se compose d'une part fixe et d'une part variable représentant respectivement 70% et 30% de l'allocation. Ainsi, sur le montant total de l'allocation de 21,2 M US$, 6,360 MUS$ seront alloués dans le cadre de la part variable.

A ce montant s'ajoute les ressources initialement programmées dans le cadre de la part variable de l'allocation initiale dédiée au domaine de l'Equité et pour laquelle le Gouvernement du Burkina Faso a adressé une demande de révision.

Financement PME - Requête 2019	**Montant total (USD)**
1. Part fixe (70%) - hors frais de supervision	14 340 000
2. Part variable (2.1 + 2.2)	9 740 000
2.1 Part variable Allocation Complémentaire (30%)	6 360 000
2.2 Part variable Equité Requête 2017	3 380 000
3. Frais de supervision	500 000
Total	***24 580 000***

L'accès à la part variable dépendra de l'atteinte des cibles visées dans chacun des trois domaines que sont l'efficience, l'équité et les acquis des apprentissages, identifiées en consultation avec les membres du Cadre Partenarial. Les cibles proposées (détaillées dans les sections ci-après) s'inscrivent dans des stratégies de transformation visant à mener à des progrès notables dans chacun de ces trois domaines. Il peut s'agir d'indicateurs de processus, de réalisations ou de résultats.

Le décaissement de la part variable sera conditionné à l'atteinte des résultats visés dans le cadre des objectifs suivants :

i) **réduire les disparités géographiques en renforçant la couverture scolaire dans** les six régions[2] (sur 13) qui se situent toutes en dessous de la moyenne nationale pour les taux bruts d'admission, de scolarisation et de taux d'achèvement au primaire ;
ii) **renforcer l'efficience du système par une meilleure allocation des ressources** au service des fonctions clés du système éducatif, en particulier la formation continue des enseignants et le conseil pédagogique dans la salle de classe ;
iii) **améliorer les acquis des élèves par le renforcement des pratiques enseignantes,** en particulier dans le premier cycle du primaire (CP1 et CP2).

La part variable sera décaissée sur la base de l'atteinte des cibles des indicateurs dans les domaines de l'équité, de l'efficience et des apprentissages. Les indicateurs sont évalués chaque année soit par les services du MENAPLN, soit par des évaluateurs indépendants. Le MENAPLN communique les

[2] Il s'agit des régions suivantes, dont le TBS peut être comparé au TBS moyen national de 90,7%: Sahel (53,4%), Est (63,8%), Sud-Ouest (82,4%), Cascades (83,6%), Centre-Nord (84,8%), et Boucle du Mouhoun (85,2%).

valeurs des indicateurs dans le même temps que le rapport présentant les conditions à remplir pour le décaissement de la tranche fixe (rapport semestriel de mise en œuvre du PDSEB). L'Agent Partenaire vérifiera, en concertation avec le Cadre Partenarial, sur la base des informations produites par le MENAPLN et selon les échéances fixées dans le présent document de programme, si les cibles visées ont été atteintes. Ce constat devra être endossé par le Cadre Partenarial (sur la base de la mise à disposition de la documentation préalable y afférente) et donnera lieu ensuite au décaissement de la part variable.

Un système de pondération est mis en place (explicité dans les sections relatives à chacun des domaines). Le montant correspondant à l'indicateur sera versé en fonction du degré d'atteinte de la valeur cible. Les financements de la part variable qui ne seront pas versés chaque année pourront être décaissés au moment du dernier versement, en cas d'atteinte des cibles visées dans chacun des domaines au terme du programme. Le volume dédié à chaque indicateur sera donc augmenté du reliquat à verser en fonction du poids respectif de l'indicateur.

Concernant la période envisagée pour les décaissements, les financements envisagés dans le cadre de la part variable seront décaissés, dans la mesure du possible, de manière concomitante avec les décaissements de la tranche fixe dont les conditions sont définies dans le Protocole de Financement Commun. Toutefois, pour des raisons de collecte, traitement et délais de mise à disposition de l'information relative à l'atteinte des indicateurs, les décaissements de la part variable pourront avoir lieu de manière distincte. Dans ce cas de figure, les montants et la période de versement effectif de la part variable feront l'objet d'une concertation avec le Cadre Partenarial. En tout état de cause, les décaissements de la part variable ne pourront intervenir qu'après levée des conditions annuelles relatives au décaissement de la part fixe. Le décaissement de la tranche fixe ne sera pas conditionné par le décaissement de la tranche variable.

La section relative au domaine de l'Equité prévoit la possibilité de neutraliser un indicateur de la part variable dans des cas dument justifiés, lorsque des évènements imprévus, des chocs externes ou de nouvelles circonstances ont vidé de toute pertinence un indicateur ou sa cible.

2.2 Mécanisme pour le décaissement de la part variable, domaine de l'équité

2.2.1 Enjeux

Au Burkina Faso, le niveau de scolarisation a connu un essor important au cours de ces dernières années. Le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire est passé de 86,9% en 2007/08 à 90,7% en 2017/18. Si des disparités entre sexe subsistent, elles ont été assez largement résorbées au niveau du primaire. C'est dans la dimension géographique que les disparités dans l'accès et dans la qualité des services éducatifs sont les plus marquées.

La résorption des disparités géographiques dans l'accès et l'achèvement de l'éducation de base est l'un des premiers objectifs du programme n°1 du PSEF « Accès à l'éducation et à la formation », notamment à travers l'action (ensemble d'activités et de mesures) n°5 « Egalité et équité d'accès pour tous ». Depuis une dizaine d'années, les autorités sectorielles ont mis en place une politique ciblée de communes prioritaires, pour accélérer le développement des scolarités dans les zones les plus déshéritées et de résorber les disparités géographiques. Cette politique peine à porter des fruits et dispose encore de marges de progression importantes. Le nouveau PSEF prévoit de la renforcer par des dispositions nouvelles. Le constat montre que des disparités importantes entre les régions persistent dans le temps.

La réduction des disparités géographiques majeures reste un choix pertinent. Elle a un effet direct sur la scolarisation des filles et sur la scolarisation des enfants des familles les plus pauvres. Mais pour avoir un effet de transformation significatif sur le système, on ne peut se limiter aux 8 communes concernées par l'indicateur de la tranche variable de la requête de 2017, d'autant que ces communes sont profondément affectées par l'insécurité au point que cela rend caduc l'indicateur qui avait été retenu.

Le MENAPLN propose de porter la réponse aux disparités géographiques au niveau de régions prioritaires, les six dont les TBS se situent en-dessous de la moyenne nationale. Ceci permet d'accroître l'ampleur des mesures prises en les portant à un niveau significatif sur le plan national. La stratégie des communes prioritaires s'intègre dans la stratégie des régions prioritaires et l'alimente. En réduisant les disparités régionales, le taux de scolarisation national s'accroit et c'est quantitativement la façon la plus rapide de scolariser davantage d'enfants et davantage de filles, le plus souvent dans des zones rurales à populations pauvres.

Mais l'enjeu majeur dans la période actuelle est celui de l'insécurité dans plusieurs régions du nord du pays (en particulier celles du Sahel et de l'Est, mais également plus récemment Boucle du Mouhoun et Centre-Nord), cibles de groupes armés qui se sont livrés à des actions d'intimidation contre les écoles et les enseignants. Ceci a entraîné depuis 2018 de nombreuses fermetures d'écoles primaires et d'établissements secondaires et a fait régresser les taux de scolarisation dans les zones touchées. La réponse en matière d'éducation est complexe, directement liée à l'évolution de la situation sécuritaire et en cours d'élaboration par le MENAPLN et ses partenaires. L'amélioration de la fréquentation scolaire, dans les formes qui conviennent le mieux aux attentes des familles et avec le soutien renforcé des autorités publiques, est donc aujourd'hui une priorité de premier rang pour le Burkina-Faso.

2.2.2 Etat des lieux fin 2018

Le MENAPLN retient les six régions (sur 13) qui se situent toutes en dessous de la moyenne nationale pour les taux bruts d'admission (TBA), de scolarisation (TBS) et de taux d'achèvement au primaire (TAP). Il s'agit des régions suivantes, dont le TBS peut être comparé au TBS moyen national de 90,7%: Sahel (53,4%), Est (63,8%), Sud-Ouest (82,4%), Cascades (83,6%), Centre-Nord (84,8%), et Boucle du Mouhoun (85,2%). De plus, la région Centre-Nord est la dernière en ce qui concerne les indices de parité et fait un peu exception sur ce plan, suivie par Est et Sahel. Il faut signaler que sur les 43 communes prioritaires 39 sont situées dans ces 6 régions.

Le tableau ci-après donne pour ces trois ratios (TBA, TBS, TAP) les niveaux atteints en 2017/18, les progressions de 2014 à 2018 et de 2017 à 2018 et les indices de parité.

Tableau 5 : Régions prioritaires : données 2017/18

Région	Ratios 2018 (2017/18)			% de progression 2014 à 2017			% de progression 2017 à 2018			Indice de parité 2018 (2017/18)		
	TBA	TBS	TAP	TBA	TBS	TAP	TBA	TBS	TAP	TBA	TBS	TAP
BOUCLE DU MOUHOUN	97,0	85,2	60,6	11,0	6,4	7,6	6,5	3,8	2,0	0,98	1,04	1,18
CASCADES	93,3	83,6	58,7	2,5	5,8	14,0	-2,4	2,3	12,7	0,93	0,98	1,08
CENTRE-NORD	102,5	84,8	50,4	10,8	15,5	2,2	0,4	5,1	0,0	0,90	0,94	0,94
EST	**77,5**	**63,8**	**43,0**	26,8	15,0	8,3	-4,3	5,5	8,9	0,93	0,96	1,08
SAHEL	**77,1**	**53,4**	**27,8**	-16,7	7,2	31,8	5,0	1,9	1,8	0,97	0,96	0,94
SUD-OUEST	102,9	82,4	54,1	6,2	5,2	15,8	6,6	3,4	1,5	0,99	1,06	1,15
Burkina Faso	**104,8**	**90,7**	**63,0**	**8,0**	**9,3**	**9,4**	**2,1**	**2,5**	**4,5**	**0,96**	**1,00**	**1,15**

Source : Annuaire 2017/18, DGESS, MENAPLN

Evolution des indicateurs dans les cinq régions retenues

Evolution des effectifs et du TBS

Les 6 régions retenues rassemblent 36% des effectifs d'élèves du primaire en 2018 et 34,9% des filles.

Tableau 6 : Evolution des effectifs par régions

Région	Evolution des effectifs d'élèves				dont filles en 2018
	2015	2016	2017	2018	
Boucle du Mouhoun	258 239	270 497	285 538	303 741	147 740
Cascades	102 318	106 598	114 079	120 591	58 483
Centre-Nord	213 655	225 550	242 278	261 465	124 570
Sud-ouest	110 307	113 609	117 378	124 545	60 384
Est	170 142	180 220	195 786	212 553	100 806
Sahel	117 625	124 834	126 092	132 337	52 583
Total des 6 régions	**972 286**	**1 021 308**	**1 081 151**	**1 155 232**	**544 566**
Total Burkina Faso	**2 706 803**	**2 873 049**	**3 040 802**	**3 206 060**	**1 561 838**
% des 6 régions/ Burkina Faso	35,9%	35,5%	35,6%	36,0%	34,9%

Région	Evolution par rapport à l'année précédente (en %)				TAMA (2014-2018)	TAMA (2016-2018)
Boucle du Mouhoun	0,8	4,7	5,6	6,4	4,4	6,0
Cascades	3,4	4,2	7,0	5,7	5,1	6,4
Centre-Nord	6,0	5,6	7,4	7,9	6,7	7,7
Sud-ouest	4,5	3,0	3,3	6,1	4,2	4,7
Ensemble des 4 régions	**1,1**	**4,6**	**6,0**	**6,7**	**4,6**	**6,3**
Est	4,7	5,9	8,6	8,6	7,0	8,6
Sahel	7,8	6,1	1,0	5,0	5,0	3,0
Ensemble des 2 régions	**5,9**	**6,0**	**5,5**	**7,1**	**6,1**	**6,3**
Ensemble des 6 régions	**2,5**	**5,0**	**5,8**	**6,8**	**5,1**	**6,3**
National	**4,3**	**6,1**	**5,8**	**5,4**	5,4	5,6

Source : Annuaires statistiques, DGESS, MENAPLN

Globalement les taux annuels de progression des effectifs dans les 6 régions se sont nettement améliorés de 2015 à 2018, passant de 2,5% à 6,8%. Sur la période 2014-2018, cette progression est en-dessous de la moyenne nationale avec un taux d'accroissement annuel moyen de 5,1% contre 5,4% au niveau national, mais sur la période 2016-2018 la progression est plus forte dans ces 6 régions (6,3%) qu'au niveau national (5,6%).

Evolution du TBS

De 2014 à 2018, l'augmentation du TBS dans les 6 régions a été de 6,5 points de pourcentage contre 7,7 points au niveau national, ce qui veut dire que l'écart s'est accentué avec le temps. Seules les régions de l'Est et du Centre-Nord ont connu une hausse plus rapide que la hausse moyenne au niveau national. Toutefois dans plusieurs de ces régions l'insécurité s'est accrue avec des effets directs sur la scolarisation.

Tableau 7 : Evolution du TBS par régions (%)

Région	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Boucle du Mouhoun	80,1	78,4	79,9	82,1	85,2
Cascades	79,0	78,6	79,0	81,7	83,6
Centre-Nord	73,4	75,4	73,3	80,7	84,8
Sud-ouest	78,3	79,3	79,3	79,7	82,4
Ensemble des 4 régions	**76,8**	**75,2**	**78,1**	**80,4**	**83,5**
Sahel	49,8	51,9	53,4	52,4	53,4
Est	55,5	56,1	57,5	60,5	63,8
Ensemble des 2 régions	**53,1**	**54,3**	**55,7**	**57,1**	**59,4**
Ensemble des 6 régions	**67,9**	**67,3**	**69,7**	**71,6**	**74,4**
National	**83,0**	**83,7**	**86,1**	**88,5**	**90,7**

Source : Annuaires statistiques, DGESS, MENAPLN

Evolution du TAP

Le niveau d'achèvement au primaire reste inférieur à la moyenne nationale dans les 6 régions retenues et particulièrement dans les régions Est et Sahel où les taux ne sont que de 43% et 27,8%, contre 63% en moyenne nationale. Au cours de la période 2014-2018, le TAP a moins progressé dans l'ensemble de ces 6 régions qu'au niveau national (4,6 points contre 5,4 points au niveau national).

Tableau 8 : Evolution du TAP par région

Région	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Boucle du Mouhoun	56,3	60,4	55,1	59,4	60,6
Cascades	51,5	58,0	57,0	52,1	58,7
Centre-Nord	49,3	49,3	45,7	50,4	50,4
Sud-ouest	46,7	59,2	52,0	53,3	54,1
Ensemble des 4 régions	**51,5**	**55,8**	**51,7**	**54,2**	**56,1**
Est	39,7	41,6	40,2	39,5	43,0
Sahel	21,1	28,6	24,5	28,3	27,8
Ensemble des 2 régions	**31,6**	**35,5**	**33,2**	**34,6**	**36,5**
Ensemble des 6 régions	**44,1**	**48,2**	**44,8**	**46,8**	**48,7**
National	**57,6**	**58,4**	**58,2**	**60,3**	**63,0**

Source : Annuaires statistiques, DGESS, MENAPLN

Dégradation de la scolarisation dans les communes touchées par l'insécurité

Plus de 1000 écoles primaires et de nombreux établissements secondaires ont fermé leurs portes devant les MENAPLNces et les intimidations dans au moins 11 communes réparties dans 5 régions du Burkina Faso. Certaines écoles primaires ont été brulées, d'autres détruites. La situation est fluctuante : certaines écoles ont pu rouvrir leurs portes, mais cela reste impossible dans de nombreux cas. Il est difficile de prévoir l'évolution de la situation, qui peut évoluer soit vers une résorption progressive de l'insécurité, soit vers son extension. Le 08 janvier 2019, l'Assemblée nationale a reconduit l'état d'urgence dans les régions de l'Est, du Sahel, du Nord, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-bassins, du Centre-Nord, et du Sud-Ouest.

Tableau 9 : Fermetures d'écoles, situation en décembre 2018

Région	Province	(*)	Ecole primaires			Etablissements secondaires		
			Ecoles	Elèves	Enseign.	Etabliss.	Elèves	Enseign.
BOUCLE DU MOUHOUN								
	Total BOUCLE du M.	**1/6**	**73**	**15 515**	**361**			
CENTRE-NORD	**Total CENTRE-NORD**	**1/3**	**20**	**3 755**	**89**			
EST	KOMONDJARI		69					
	KOMPIENGA		29					
	TAPOA		42					
	GOURMA		58					
	Total EST	**4/5**	**198**	**20 851**	**766**			
NORD	LORUM		258	24 200	888	8	2 326	51
	YATENGA		47	2 052	65	6	1 958	94
	Total NORD	**2/4**	**305**	**26 252**	**953**	**14**	**4 284**	**145**
SAHEL	OUDALAN		76	7 201	307	2	300	10
	SOUM		270	35 779	1 097	17	3 110	86
	YAGHA		86	5 945	269	5	1 068	24
	Total SAHEL	**3/4**	**432**	**48 925**	**1 673**	**24**	**4 478**	**120**
TOTAL général			**1 028**	**115 298**	**3 842**	**38**	**8 762**	**265**

(*) Nombre de provinces concernées / Nombre de provinces dans la région

Source : Selon courriers DPE, DRE, décembre 2018 et janvier 2019 ; DGEFG, janvier 2019

Le tableau ci-après indique la proportion d'écoles et d'élèves concernés par les fermetures d'écoles fin 2018 dans les communes et les régions retenues. Cela représente 20,3% des écoles et 12,7% des élèves des 4 régions concernées. La région Sahel est profondément touchée (37% des élèves), suivie par Est (9,8%).

Tableau 10 : Proportion d'écoles et d'élèves touchés par les fermetures d'écoles dans 4 des régions retenues

Région	Province	(*)	Nb total en 2017/18		Nb touché fin 2018		Proportion touché/total	
			Ecoles	Elèves	Ecoles	Elèves	Ecoles	Elèves
BOUCLE DU MOUHOUN								
	Total BOUCLE du M.	**1/6**	**1 382**	**303 741**	**73**	**15 515**	**5,3%**	**5,1%**
CENTRE-NORD	SANMATENGA		694	140 427	20	3 751	2,9%	2,7%
	Total CENTRE-NORD	**1/3**	**1375**	**261 455**	**20**	**3 755**	**1,5%**	**1,4%**
EST	KOMONDJARI		115	11 401	69		60,0%	
	KOMPIENGA		76	19 343	29		38,2%	
	TAPOA		349	61 654	42		12,0%	
	GOURMA		344	59 858	58		16,9%	
	Total EST	**4/5**	**1 267**	**212 553**	**198**	**20 851**	**15,6%**	**9,8%**
SAHEL	OUDALAN		191	23 567	76	7 201	39,8%	30,6%
	SOUM		390	55 224	270	35 779	69,2%	64,8%
	YAGHA		204	17 824	86	5 945	42,2%	33,4%
	Total SAHEL	**3/4**	**1 037**	**132 337**	**432**	**48 925**	**41,7%**	**37,0%**
TOTAL général		**9/18**	**4 903**	**910 086**	**1 028**	**115 298**	**20,3%**	**12,7%**

(*) Nombre de provinces concernées / Nombre de provinces de la région

Par région, la proportion d'élèves du primaire directement touchés par rapport à la population scolarisée au primaire en 2017/18 est la suivante : Boucle du Mouhoun 5,1%, Centre-Nord 1,4%, Est 9,8%, Sahel 37,0%.

En janvier 2019, le MENAPLN était en train de définir des stratégies pour maintenir des formes de scolarisation dans ces situations d'insécurité et d'urgence, tout en sachant que la vraie réponse est dans le retour à une situation de paix. Les mesures envisagées et déjà amorcées s'orientent vers l'accueil des enfants déplacés dans les grands centres urbains, la fourniture d'émissions scolaires à travers la radio nationale et les radios locales et la fourniture de tablettes incluant les manuels scolaires et des contenus pédagogiques. Le renforcement de la présence des institutions de l'éducation et des visites régulières constituent également des soutiens aux enseignants pour rester à leurs postes.

2.2.3 Indicateurs proposés

Indicateur final de résultat

Taux d'accroissement annuel des effectifs scolarisés en primaire dans les 6 régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord, Est, Sahel et Sud-Ouest.

L'indicateur retenu est exprimé en pourcentage d'accroissement des effectifs scolarisés. Contrairement au TBS, il permet d'éviter l'imprécision liée à la mesure des populations (dénominateurs du TBS et du TBA) tirée de projections sur des données de recensement anciennes (2006) et aux migrations internes entre les régions.

Les variations du nombre d'élèves inscrits et du niveau de rétention, donc d'achèvement, sont reflétées par le niveau des effectifs scolarisés. Par ailleurs, un indicateur moyen pour les 6 régions absorbe au moins en partie les difficultés locales de scolarisation liées à l'insécurité dans certaines communes. Cependant la situation sécuritaire, principalement dans les régions Est et Sahel, rend cet indicateur aléatoire dans les régions directement impactées. Il sera calculé séparément et objet d'une clause particulière.

Fixation des valeurs cibles

Les valeurs cibles tiennent compte du taux d'accroissement naturel de la population avec un effet de rattrapage à ajouter dans chaque région. Le taux d'accroissement annuel des populations scolarisables se situe autour de 3% dans l'ensemble des quatre régions (Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord et Sud-Ouest) et de 3,1% dans les deux autres régions (Sahel, et Est). La progression des effectifs scolarisés au niveau national sur les 4 dernières années (TAMA 2014-2018) est de 5,4%. L'objectif est de se situer au-dessus de la moyenne nationale pour avoir un effet de rattrapage et d'obtenir un accroissement des effectifs scolarisés dans les 6 régions d'au moins 2 fois celui du taux d'accroissement démographique, pour que l'impact sur le TBS soit réel, ce qui permet de fixer une cible de 6% par an dans les 4 premières régions.

Dans l'Est et le Sahel, l'hypothèse retenue est celle d'un retour progressif à la normale à partir de 2021. L'objectif est alors de stabiliser autant que possible les effectifs scolarisés y compris avec des formes alternatives d'éducation ou des solutions d'accompagnement des enfants déplacés, avant d'envisager un accroissement progressif à partir de 2021 (3,5%) pour arriver à 6,5% en 2023.

Ainsi, les valeurs cibles sont différenciées comme suit selon les deux groupes de régions :

Indicateur de résultat (IFR)	Valeur de référence (1) **2014-2018**	Cibles (en %)				
		2018/19 2019	**2019/20 2020**	**2020/21 2021**	**2021/22 2022**	**2022/23 2023**
Taux d'accroissement annuel des effectifs scolarisés en primaire :						
• dans les 4 régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord et Sud-Ouest	4,6%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
• dans les 2 régions Est et Sahel	6,1%	0	0	3,5%	6,0%	6,5%

(1) Taux d'accroissement moyen annuel sur la période 2014-2018.

Ces valeurs cibles s'inscrivent dans les perspectives du PSEF, avec un rattrapage pour ces 6 régions qui va au-delà de la trajectoire de la moyenne nationale, comme on peut le voir ci-dessous avec les taux de progression prévus dans le modèle de simulation 2017-2030 (entre 4,0 et 5,0% de 2020 à 2023).

Tableau 11 : Progression des effectifs dans le primaire

Année	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Nb total d'élèves du primaire	3 388 124	3 553 834	3 696 528	3 882 725	4 077 662
Progression en % (total)	6,3	4,9	4,0	5,0	5,0
Nb d'élèves du primaire du public	2 753 138	2 883 725	2 995 284	3 141 717	3 294 785
Progression en % (public)	6,2	4,7	3,9	4,9	4,9

Source : Modèle de simulation du PESF 2017-2030

L'étude sur les enfants et adolescent(e)s en dehors de l'école au Burkina Faso ((juillet 2017, UNICEF) fait ressortir que « *le plus grand nombre des EADE se retrouve en milieu rural, soit 2 460 805 contre 173 493 en milieu urbain. C'est aussi en milieu rural que l'ampleur du phénomène en termes relatifs est la plus forte (56,3% en milieu rural contre 23,1% en milieu urbain). C'est dans les régions du Sahel, de l'Est, du Centre Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest que les proportions d'EADE de 6-16 ans sont supérieures à 50%. Au Sahel, cette proportion est la plus élevée (80,8%).* ». En dehors de la région des Cascades, le choix des régions retenues pour l'indicateur de la part variable est en adéquation avec les régions ayant les plus fortes proportions et les plus grands effectifs d'enfants hors école, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Proportion (en %) et effectifs des enfants d'âge scolaire (6-11 ans) en dehors de l'école par région

Régions	%	Effectifs
Sahel	78,8	168 641
Est	74,9	209 275
Centre Nord	65,7	224 409
Boucle du Mouhoun	58,8	212 049
Sud-Ouest	54,6	63 212
Centre Est	50	129 283
Centre Ouest	47,5	136 215
Nord	44,7	166 402
Hauts Bassins	41,9	124 393
Cascades	43,5	44 805
Plateau central	43,8	74 003
Centre sud	39	52 444
Centre	17,2	38 382
Burkina Faso	52,1	1 643 513
Total 6 régions		922 391
% des 6 régions / Burkina Faso		56%

Source : Rapport de l'étude sur les enfants et adolescent(e)s en dehors de l'école au Burkina Faso (Version finale), Juillet 2017, UNICEF (Tableau A5 page 148).

Calcul de l'indicateur et moyen de vérification

Effectifs scolarisés des régions de l'année (N) - Effectifs scolarisés des régions de l'année (N-1) divisé par :
Effectifs scolarisés de l'année (N-1) des régions

Deux calculs sont effectués :

- l'un sur les effectifs cumulés des 4 régions (Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord et Sud-Ouest) qui représentent 70% des effectifs des 6 régions ;
- l'autre sur les effectifs cumulés des 2 régions (Est et Sahel) qui représentent 30% des effectifs des 6 régions.

Cet indicateur est calculé par la DGESS sur la base des données utilisées pour les annuaires statistiques du MENAPLN.

Moyens de vérification : Rapports de rentrée, Enquête rapide, Annuaires statistiques du MENAPLN.
Des risques potentiels existent sur la fourniture de données fiables et honnêtes sur les effectifs scolarisés. Ils peuvent être liés à des erreurs de compilation, mais aussi, comme on l'a vu dans d'autres pays de la sous-région, à des manipulations. Pour limiter ces risques, une expertise extérieure pourra être mobilisée par l'Agent partenaire pour procéder à une analyse de la base de données et à des contrôles de cohérence des données là où ils seront estimés nécessaires.

Indicateur intermédiaire de processus

a. Nombre de salles de classe fonctionnelles supplémentaires du public dans les 4 régions : Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord et Sud-Ouest aux rentrées scolaires 2020, 2021 et 2022 (offre d'éducation).

L'indicateur secondaire sollicite les processus et les actions qui contribuent concrètement à l'accroissement des effectifs scolarisés au niveau de l'offre. Ainsi l'indicateur retenu porte sur le nombre de classes fonctionnelles supplémentaires. L'analyse des données conduit à attribuer cet indicateur aux régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord et Sud-Ouest. Les ratios élèves/salle de classe en 2017/18 dans les deux groupes de régions sont respectivement de 45,8 et de 37,4 (moyenne nationale = 48,9).

Indicateur de processus (IIP)	Valeur de référence **2018**	Cibles				
		2018/ 2019	**2019/ 2020**	**2020 2021**	**2021/2 2022**	**2022/ 2023**
Nombre de salles de classe fonctionnelles supplémentaires[3] du public aux rentrées scolaires 2020, 2021 et 2022 : - dans les 4 régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord et Sud-Ouest	147	198	372	380	389	398

Calcul de l'indicateur et moyen de vérification

Indicateur a : On entend par « salle de classe fonctionnelle », toute salle équipée en mobilier, dotée d'un enseignant et faisant fonctionner un groupe pédagogique. Les classes paillottes sont prises en compte. Le décompte porte sur les salles de classe opérationnelles au moment de la rentrée scolaire et au plus tard le 30 octobre de chaque année.

Calcul pour les 4 régions:
Nombre de salles de classe fonctionnelles des 4 régions de l'année N – (moins) Nombre de salles de classe opérationnelles des 4 régions de l'année N-1.

Cet indicateur est calculé par la DGESS.

Les moyens de vérification sont les Rapports de rentrée scolaire et les Annuaires statistiques. L'expertise mobilisée pour l'indicateur de résultats pourra également procéder à une vérification des données concernant cet indicateur. Il s'agira de vérifier les bases de données et les sources concernant les classes opérationnelles et l'effectivité des groupes pédagogiques fonctionnels (classe + mobilier + enseignant + élèves) à la rentrée scolaire et notamment la cohérence entre les classes équipées livrées, les enseignants affectés et les nouvelles classes pédagogiques créées.

[3] Les cibles concernent le nombre de classes rendues fonctionnelles chaque année, et non de manière cumulative.

Indicateur intermédiaire de processus (indicateur b ne donnant pas lieu à un décaissement de la part variable)

Un autre indicateur est défini pour les régions Est et Sahel, où les actions pour accroître les effectifs relèvent prioritairement de la demande, mais doivent également restaurer l'offre d'éducation. Toutefois, compte tenu du contexte imprévisible, **il n'y aura pas de financement de la tranche variable adossé à cet indicateur**, mais il fera l'objet d'un suivi par le MENAPLN et les PTF du fonds commun.

b. Nombre de communes (y inclus ses partenaires) des régions Est et Sahel ayant exécuté des actions concrètes pour l'inscription et le maintien des enfants à l'école primaire, y compris des réponses en situation d'urgence (demande d'éducation).

Indicateur (b) : On entend par « actions concrètes pour l'inscription des enfants à l'école primaire et pour leur maintien, y compris des réponses en situation d'urgence », toute action facilitant la scolarité des enfants de la façon la moins discontinue possible, toute action incitant les familles à inscrire et maintenir leurs enfants à l'école ou dans des formes alternatives d'éducation proposées par le MENAPLN ou des partenaires ou à créer/inventer.

Ces actions concernent la demande : information et/ou sensibilisation des familles par la radio ou par des moyens coordonnés, organisation de regroupements plus proches des domiciles, école à domicile, mesures de sécurisation et d'éducation impliquant les familles et les enfants, implication et mobilisation des élus locaux, des chefs traditionnels, des communes, des COGES, des APE, des AME, des associations locales, etc.

Elles concernent aussi toutes les mesures d'adaptation de l'offre : diffusion de postes récepteurs pour la radio scolaire ou de tablettes, mesures d'incitation auprès des enseignants, mesures pour le suivi des élèves, organisation de cours de rattrapage, adaptation de l'emploi du temps, des horaires, organisation des examens, ouverture de nouvelles classes dans les villes pour accueillir les enfants déplacés, etc.

Une commune sera considérée comme répondant aux critères de l'indicateur si elle réalise chaque année au moins trois actions dans le domaine de la demande et trois actions dans l'adaptation de l'offre d'éducation. Ces actions doivent être d'une ampleur suffisante au niveau de la commune pour être retenue, c'est-à-dire s'appliquer à une fraction non négligeable des familles, des enfants ou des élèves. Les résultats obtenus seront également considérés.

- Calcul : Nombre de communes répondant aux critères de l'indicateur
- Communes concernées : Sahel + Est = 53 communes.

Moyens de vérification : Compte tenu de la nature des actions à mettre en œuvre, il faudra évaluer la nature des actions entreprises, leur échelle et les résultats obtenus. Au niveau de chacune des deux régions un panel analysera les rapports des communes selon une grille d'analyse préétablie. La DGESS sera amenée à réaliser des missions de vérification dans chacune des régions. L'ensemble des rapports sera partagé chaque année avec un panel des PTF pour établir de façon contradictoire les résultats par commune et le résultat final de l'indicateur. Cela aura pour mérite d'analyser conjointement (MENAPLN et PTF) et avec précision la situation des communes concernées par la situation sécuritaire, les solutions apportées et leurs résultats.

2.2.4 Plan de décaissement prévisionnel

Le plan de décaissement est prévu en 2 tranches, de 50% la deuxième année et 50% la troisième année avec une répartition par moitié entre les 2 indicateurs, comme suit :

Domaine EQUITE **Plan de décaissement** **Année de décaissement**		Valeur de référence [4] **2014-2018**	**Cibles (en %)**				
			2018/ 2019 **2020**	**2019/ 2020** **2021**	**2020/ 2021** **2022**	**2021/ 2022** **2023**	**Total**
Indicateur de résultat							
Taux d'accroissement annuel des effectifs scolarisés en primaire : • dans les 4 régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Sud-Ouest, et Centre-Nord • dans les 2 régions Est et Sahel	<u>Valeur cible</u> % 4 régions % 2 régions	 4,6% 6,1%	 6,0% 0	 6,0% 0	 6,0% 3,5%	 6,0% 6%	
	Décaissement		0	0	50%	50%	100%
	Montant $		0	0	476 250	476 250	952 500
	Montant $				476 250	476 250	952 500
	Disponibilité des données			T4 2020	T4 2021	T4 2022	
Indicateur de processus							
Nombre de salles de classe fonctionnelles supplémentaires du public aux rentrées scolaires 2020, 2021 et 2022 (offre d'éducation) dans les 4 régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Sud-Ouest et Centre-Nord	<u>Valeur cible</u> Nouvelles classes : Cumulé :	147	198 345	372 717	380 1 097	389 1 486	
	Décaissement				50%	50%	100%
	Montant $			0	952 500	952 500	1 905 000
	Disponibilité des données			T4 2020	T4 2021	T4 2022	
b. Nombre de communes (y inclus ses partenaires) des régions Est et Sahel ayant exécuté des actions concrètes pour l'inscription et le maintien des enfants à l'école primaire, y compris des réponses en situation d'urgence (demande + offre d'éducation).	<u>Valeur cible</u>	ND	0	30	50	50	
	Disponibilité des données			T4 2020	T4 2021	T4 2022	
Montant total pour les 2 indicateurs	USD			**0**	**1 905 000**	**1 905 000**	**3 810 000**

Le montant des versements annuels de la part variable pour le domaine de l'équité seront progressifs selon le pourcentage atteint, sur la base suivante :

[4] Taux d'accroissement moyen annuel sur la période 2014-2018

Résultat atteint	Montant du versement
Valeur cible atteinte ou dépassée	100%
Entre 70% et 99% de la cible atteinte	80%
Entre 50% et 69% de la cible atteinte	50%
Résultat inférieur à 50% de la cible atteinte	0

Clause de sauvegarde

Le MENAPLN ne maîtrise pas les conditions sécuritaires dans les régions et les communes touchées et ne peut prévoir leur évolution. Il est possible que cette situation perdure plusieurs années ou au contraire qu'elle s'améliore à court ou moyen terme. Cette situation impacte directement les niveaux et les conditions de scolarisation. Le MENAPLN ne renonce pas pour autant à ces objectifs de scolarisation dans les 6 régions, mais il ne peut pas garantir des résultats quand des communes ou des régions sont fortement affectées.

C'est pourquoi, il est proposé d'établir une clause de sauvegarde qui concerne la prise en compte ou non d'une partie des indicateurs pour les décaissements de la part variable. Les clauses sont les suivantes :

a) Les communes où au moins un tiers de la population scolarisée est directement affectée par les questions de sécurité sont sorties du calcul de l'indicateur de résultat et de l'indicateur de processus (a) de la région concernée.

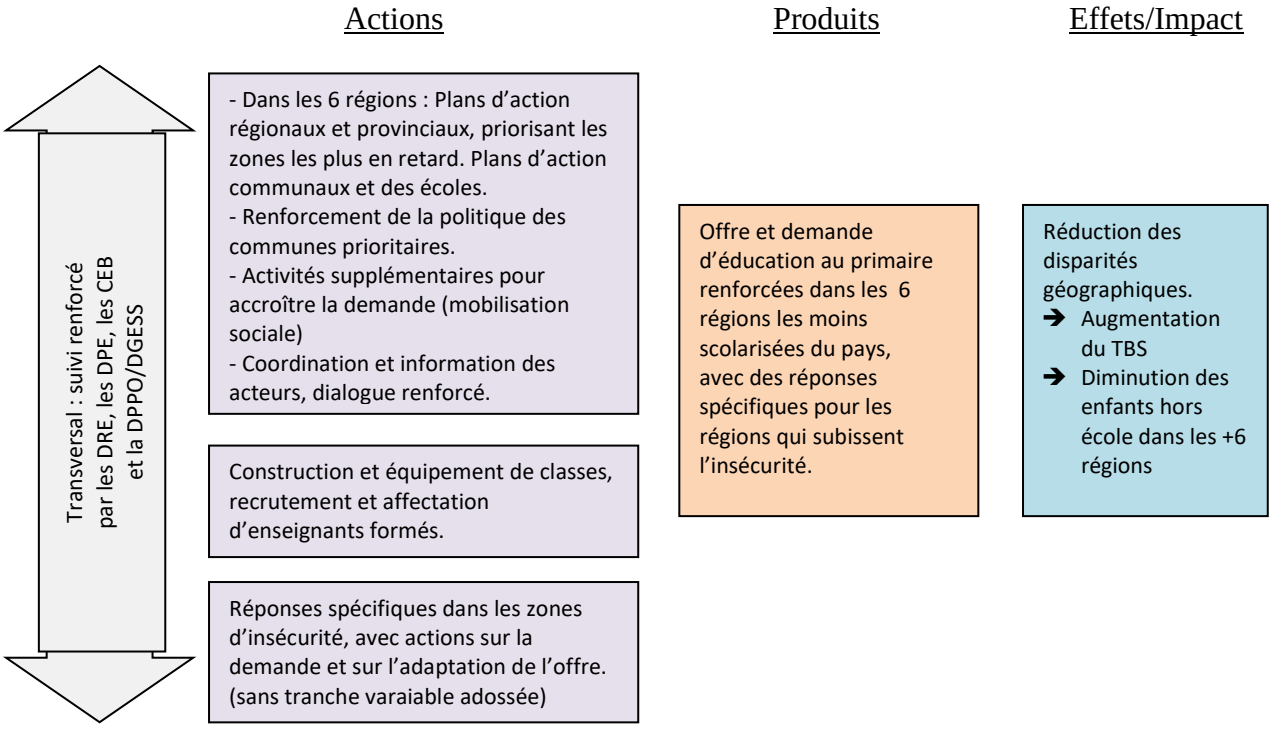
b) Les régions où au moins un tiers des communes sont dans le cas de l'alinéa précédent, sont sorties du calcul de l'indicateur de résultat et de l'indicateur de processus (a).

2.2.5 Objectifs et chaîne de résultats

Cet indicateur peut avoir un effet positif sur une importante chaîne d'activités : décentralisation-déconcentration, plans d'actions communaux, plans d'action des provinces et des régions, coordination et dialogue entre les différents niveaux, avec les communes et les acteurs locaux, et de façon plus spécifique :

- sur l'augmentation de l'offre : réalisation d'infrastructures, équipement des classes, affectation d'enseignants,
- et sur le renforcement de la demande : activités de mobilisation sociale, communication, organisation en situation d'urgence, activités pour la scolarisation des filles et les enfants en situation difficile/vulnérable, maintien à l'école (mobilisation sociale + qualité des apprentissages),

Ces 3 indicateurs mettent en jeu de nombreux processus. Ils ont un effet systémique.



2.2.6 Mesures à entreprendre et processus

Les mesures à entreprendre concernent tous les niveaux de la chaîne hiérarchique, mais le processus à mettre en œuvre relève au premier chef de la responsabilité de la DGESS, des directions régionales et des communes. Le tableau suivant reprend quelques éléments clés.

Mesures à entreprendre	**Processus**
Au niveau central	
▪ Planification et budgétisation attentive et favorable aux 6 régions les plus en retard (discrimination positive) pour permettre un rattrapage effectif de scolarisation dans les régions et communes prioritaires. ▪ Poursuite de la stratégie des communes prioritaires. ▪ Poursuite du projet de soutien aux écoles bilingues franco-arabes ▪ Adoption et mise en œuvre d'une stratégie pour les régions et provinces touchées par l'insécurité avec des mécanismes réguliers de révision; soutien à ces régions par une présence régulière.	▪ Directives claires auprès des régions sur les enjeux et les résultats à obtenir, accompagnées de cadrages budgétaires pour leur planification. ▪ Renforcement de la coordination, de l'information et du dialogue avec les acteurs impliqués.
Au niveau des DRE et des services déconcentrés des 6 régions	
DRE : en concertation avec les DPE : ▪ Analyse des besoins prioritaires de la région pour augmenter les effectifs scolarisés en réduisant les disparités au sein de la région → Elaboration d'un plan d'action par les directions régionales du MENAPLN avec un accent mis sur les priorités éducatives porteuses et revu annuellement. ▪ Passation et suivi des marchés de construction et d'équipement des classes. ▪ Affectation d'enseignants dans les nouvelles classes. ▪ Suivi régulier de l'avancement de la mise en œuvre des	▪ Mobilisation des DPE et des CEB autour des résultats à obtenir. ▪ Transferts financiers effectués rapidement avec un cadrage sur l'utilisation. ▪ Coordination, information transparente et communication régulière avec les DRE et les acteurs impliqués pour renforcer leur efficacité.

Plans d'action de la DRE et des DPE. ▪ Analyse des résultats obtenus par les DPE. ▪ Compte-rendu à la DGESS et DPPO des résultats obtenus, de façon précise et statistiquement documentée.	
DPE, en concertation avec les CEB : ▪ Analyse des besoins prioritaires de la province pour augmenter les effectifs scolarisés en réduisant les disparités régionales → Elaboration d'un plan d'action par les DPE du MENAPLN avec un accent mis sur les priorités éducatives porteuses et revues annuellement. ▪ Appui technique aux Communes et aux COGES dans l'élaboration de leurs Plans d'action pour identifier les actions prioritaires à appuyer et/ou à financer pour l'accroissement de l'offre et de la demande d'éducation. ▪ Passation et suivi des marchés de construction et d'équipement des classes. ▪ Suivi régulier de l'avancement de la mise en œuvre des Plans d'action de la DPE, des CEB et des communes. ▪ Organiser ou participer à l'analyse des résultats obtenus par les communes et les COGES. ▪ Rendre compte aux DRE des résultats obtenus, de façon précise et statistiquement documentée.	▪ Mobilisation des équipes autour des résultats à obtenir. ▪ Responsabiliser clairement les communes et les COGES dans l'obtention des résultats visés. ▪ Coordination, communication régulière et transparente et dialogue technique ouvert avec les communes, les COGES et les acteurs locaux impliqués. ▪ Développement des outils financiers, statistiques et de suivi pour faciliter l'obtention des résultats attendus et leur analyse.
CEB : ▪ Définir les priorités de la CEB pour réduire les disparités et augmenter les effectifs scolarisés. ▪ Mobilisation des COGES et des partenaires locaux pour développer des actions de mobilisation sociale et de maintien à l'école.	
Au niveau des écoles et des COGES	
▪ Elaboration et exécution du plan de développement de l'école comprenant notamment : 1) des actions de renforcement pédagogique, 2) des actions de mobilisation sociale pour augmenter les taux d'inscription à l'école primaire et la rétention scolaire. ▪ Analyse des résultats obtenus pour orienter les actions et les décisions ; partage des résultats avec la commune et les autorités locales de l'éducation. ▪ Révision chaque année du plan pour améliorer son efficacité et les résultats obtenus.	▪ Responsabilisation et mobilisation des COGES, appuyés par la Commune et par les autorités locales de l'éducation. ▪ Mobilisation à travers les COGES des APE, AME et des associations et partenaires locaux. ▪ Suivi régulier et contrôle des résultats par la Commune et par les autorités locales de l'éducation.
Au niveau des Communes	
▪ Rapporter sur 1) les actions spécifiques de mobilisation sociale en faveur de l'inscription des enfants et de leur maintien à l'école primaire jusqu'à la fin du cycle ; 2) un appui financier aux COGES et leur suivi régulier pour l'obtention des résultats attendus. ; 3) les constructions de classes (extensions, remplacement de classes paillottes, création d'écoles), 2) le recrutement des maîtres selon les besoins selon un canevas standard.	▪ Passation des marchés dans des Dialogue actif avec les COGES et suivi régulier.
Au niveau des PTF	
▪ S'assurer, au moins pour le CAST, que la planification budgétaire traduit bien la priorisation sur les 43 communes et les 6 régions prioritaires.	▪

Le Projet d'Appui à l'Enseignement primaire franco-arabes (PREFA), financé par la Banque Islamique de Développement et rattaché à la DGESS, travaille à fournir à ces écoles les appuis nécessaires à leur reconnaissance et à leur intégration dans le système éducatif national (formation initiale et continue des enseignants, harmonisation des programmes, capacités de gestion, construction, équipement). Ce projet contribue à l'amélioration de l'accès et de l'achèvement dans les communes prioritaires des provinces du Soum et de l'Oudalan, qui font partie de sa zone d'intervention.

La DGESS pilote la politique des communes prioritaires et assure la priorité accordée à ces communes qui bénéficient d'un quota minimal dans les programmes de construction. Ce quota est inscrit dans le cadre budgétaire du PAP (Programme1 : Développement de l'accès à l'éducation et à la formation, action 1.1.12).

Le développement de plans d'actions communaux enclenché dans les communes prioritaires sera poursuivi et renforcé. Les plans communaux résultent du travail commun des communes, des CEB et des directions provinciales. Ils reposent sur un diagnostic communal et peuvent programmer des actions spécifiques vers la mobilisation et l'incitation à la scolarisation et/ou vers l'ouverture de nouvelles classes et d'actions renforçant l'offre d'éducation. La délégation de crédits aux directions provinciales pour le pilotage des plans communaux est le principal changement dans la politique des communes prioritaires. Ce changement est cohérent avec l'accélération de la déconcentration. Au niveau des écoles, les COGES (avec les APE, les AME, les associations locales et les partenaires impliqués dans la commune) doivent planifier dans le plan de développement de l'école et exécuter des actions spécifiques pour renforcer la demande, améliorer la rétention, ainsi que la qualité des apprentissages.

2.2.7 Effets transformatifs des nouvelles mesures et du processus de mise en œuvre

a) Effet transformatif sur la politique des 6 régions retenues

Les 6 régions ayant les TBS les plus faibles du pays rassemblent un tiers des effectifs d'élèves du primaire du Burkina Faso. Elles seront amenées dans leur circonscription à identifier et prioriser les zones les plus en retard en termes de solarisation (TBA, TBS, TAP) et devront élaborer un plan d'action pour résorber au mieux ces disparités. C'est un processus nouveau qui devra être conduit aussi bien par les DRE, les DPE et les CEB que par les communes. Pour ces dernières le processus pourra être progressif et s'appuiera sur l'expérience acquise avec les communes prioritaires, dont 39 sur 43 sont situées dans les 6 régions prioritaires.

L'ouverture de classes supplémentaires permettra d'équiper les zones mal desservies et d'améliorer les conditions de scolarisation. Cela met en jeu les processus de passation de marchés par les communes, la réalisation de classes paillottes avec l'appui des communautés, l'affectation des enseignants dans les délais prévus par les DRE et DPE.
Ces processus doivent reposer sur un meilleur dialogue entre les acteurs concernés et encourager une information mieux partagée et une plus grande concertation dans le diagnostic, l'élaboration et l'exécution des plans d'action et dans l'analyse des résultats.

b) Effet transformatif dans les régions confrontées à l'insécurité

Dans les deux régions de l'Est et du Sahel, comme dans les provinces et communes affectées par l'insécurité dans les autres régions, les acteurs sont appelés à apporter des réponses concrètes en termes de demande d'éducation, de mobilisation sociale et d'adaptation de l'offre pour stabiliser le

niveau de scolarisation et le voir augmenter à nouveau dans un contexte sécuritaire particulièrement difficile.
Cela ne pourra être obtenu que par un dialogue et une concertation étroite entre les acteurs locaux d'une part (DPE, CEB, communes, COGES, associations et autres acteurs locaux, administration locale et chefs traditionnels) et avec les services centraux (notamment DPPO, DGESS, PREFA) et PTF d'autre part. MENAPLN et PTF peuvent en partie agir sur l'adaptation de l'offre en proposant des solutions techniques et en apportant des financements.

c) Effet transformatif sur la perception de l'action publique en matière d'éducation par les populations locales

La synergie entre les travaux du projet PREFA, ceux diligentés par la DPPO au titre de la politique des communes prioritaires, les appuis des services centraux et déconcentrés pour adapter l'offre sur place et dans les villes où des élèves se sont déplacés, participera à améliorer la perception que les populations ont de l'action des autorités publiques et à atténuer leurs sentiments de défiance et d'abandon, à la condition que l'administration de l'éducation maintienne une présence et des visites fréquentes auprès des populations affectées. Ce point constitue une priorité essentielle du gouvernement burkinabé dans la période très difficile que le pays traverse.

2.3 Mécanisme pour le décaissement de la part variable, domaine de l'efficience

2.3.1 Enjeux

Le financement du système éducatif est encore centralisé et certaines fonctions clés ne sont pas suffisamment prises en charge par le budget de l'Etat et les ressources du CAST. Les directions centrales poursuivent l'exécution de nombreuses opérations sans envergure nationale ou dont le caractère est peu stratégique et disposent pour ce faire de budgets encore importants. Trop d'activités n'ont pas pour cibles directes les enseignants, les élèves, le fonctionnement de l'école et de la salle de classe. Les coûts de transaction, c'est-à-dire le prix à payer pour mettre à la disposition du système éducatif des enseignants formés, des intrants pédagogiques et matériels didactiques, des équipements et infrastructures scolaires sont élevés. Compte tenu des contraintes pesant sur les ressources domestiques et leur mobilisation, l'efficience du système doit être améliorée, les coûts de transaction doivent baisser. Cette orientation est cohérente et complémentaire avec les indicateurs d'efficience retenus lors de la requête du financement initial déposée au PME centrés sur la part croissante des ressources allouées aux services déconcentrés qui sont les pôles de production des services de seconde ligne en appui aux écoles.

Il est aussi stratégique et nécessaire de renforcer l'allocation des ressources vers les fonctions clés du système éducatif. Dans ce cadre, le champ de la formation continue incluant l'encadrement pédagogique est un domaine stratégique du PSEF qui fixe des orientations claires. Trop peu de crédits sont à ce jour positionnés dans le budget général et le CAST du MENAPLN pour remplir ces engagements programmatiques. Les activités sont peu nombreuses. Trop limitées, mal encadrées, elles ne peuvent faire levier sur la qualité des enseignements et les apprentissages. Le MENAPLN vient de définir un projet de stratégie de formation continue. Il doit être finalisé en précisant entre autres les coûts de la formation en présentiel ainsi que les ressources à positionner pour rendre le système de formation des enseignants efficient. Le MENAPLN a également défini récemment une stratégie de suivi et d'encadrement pédagogique des enseignants.

Les indicateurs qui sont proposés pour le décaissement de la tranche variable du financement complémentaire poursuivent ainsi l'objectif d'agir sur l'efficience du système au fil des années en réduisant les coûts de fonctionnement de l'administration centrale pour réallouer les ressources vers l'école, son fonctionnement, les enseignements et les apprentissages. Ces indicateurs seront utiles à la partie nationale et aux Partenaires pour dialoguer sur le plan d'action triennal et les plans d'actions annuels, la programmation budgétaire et l'exécution du budget en vis à vis des objectifs sectoriels à atteindre. L'introduction du budget programme offre aujourd'hui la possibilité de bien marquer les dépenses courantes et de maîtriser les coûts de fonctionnement de l'administration.

2.3.2 Etat des lieux fin 2018

Le MENAPLN dispose de peu d'indicateurs spécifiques pour apprécier les coûts de la mise à disposition du système éducatif des enseignants formés, des intrants pédagogiques et matériels didactiques, des équipements et infrastructures scolaires. Il lui est donc difficile de suivre une part de l'efficience du système éducatif. Il faut en général attendre les rapports d'état du système éducatif (RESEN) pour disposer d'indicateurs dans ce domaine. Le pilotage de la mise en œuvre du programme sectoriel est handicapé par ce déficit.

Avec la dernière requête déposée au PME, deux indicateurs d'efficience ont été introduits pour apprécier l'opportunité des allocations budgétaires dans le système éducatif :

- Indicateur principal : Part du budget de fonctionnement des directions régionales et provinciales des enseignements prescolaire, primaire et non formel et des circonscriptions de l'éducation de base (CEB) pris en charge par le CAST dans le budget total de fonctionnement du CAST.

- Indicateur secondaire : Part du budget de fonctionnement alloué aux directions régionales et provinciales des enseignements préscolaire, primaire et non formel et des circonscriptions de l'éducation de base (CEB) sur le budget de l'État

Ces indicateurs étaient en premier lieu centrés sur le CAST et sur la déconcentration des crédits. Le financement complémentaire offre l'opportunité de prolonger la chaine de résultat de l'efficience initiée avec le financement initial. Les indicateurs proposés complètent ceux de la première requête à plusieurs niveaux : i) en prenant en compte la totalité du budget du MENAPLN inscrit au budget général, ii) en ciblant au-delà de la déconcentration des crédits les coûts de fonctionnement de l'administration centrale, et iii) en ciblant l'allocation des ressources au profit de la qualification des enseignants.

Le prolongement de la chaîne de résultat des indicateurs d'efficience du financement initial est par conséquent double :

- **Prolongement du périmètre budgétaire en incluant le budget général (requête complémentaire) qui s'ajoute au CAST (requête initiale) ;**
- **Prolongement du ciblage des ressources au profit de la qualité :**
 a. **assurer la déconcentration du secteur via une mise à disposition de ressources suffisantes aux services déconcentrés (requête initiale),**
 b. **parmi les ressources mises à disposition des services déconcentrés, affectation de ces ressources à la formation continue et l'encadrement pédagogique (requête complémentaire).**

2.3.3 Indicateurs proposés

Indicateur final de résultat

L'indicateur final de résultat proposé est le suivant :

Part des dépenses de fonctionnement des directions centrales dans le budget général et le CAST hors salaire

Cet indicateur prend en charge le budget du MENAPLN qui inclut le budget général et le CAST. Il porte sur la programmation en loi de finances initiale de ces deux budgets dont la complémentarité est recherchée. Il repose sur le principe que les changements de pratique pour une meilleure utilisation des ressources nationales et extérieures (efficience) sont d'abord le résultat d'une planification annuelle privilégiant les activités au bénéfice direct des écoles, une maîtrise et une réduction des coûts de fonctionnement de l'administration centrale pour dégager des ressources puis les réallouer vers les objectifs qualitatifs de l'éducation.

Les changements attendus sont d'abord des choix forts réalisés annuellement par le MENAPLN dans le cadre de la programmation de son budget. Ces choix se traduiront par une réallocation des crédits du budget général et du CAST de la portion centrale de l'administration vers les services déconcentrés faisant l'objet des indicateurs principaux et secondaires de la requête initiale, mais aussi vers les Collectivités locales, les écoles, les organismes autonomes comme les ENEP, c'est-à-dire les pôles de production où s'obtiennent les résultats éducatifs.

Il est aussi attendu qu'un meilleur encadrement des enseignants et la diminution des ressources allouées aux services centraux contribuent à renforcer et accélérer le repositionnement des structures déconcentrées sur l'exercice des fonctions stratégiques du système éducatif. Les activités d'intérêt local toujours initiées et exécutées dans la portion centrale de l'administration devraient se réduire durant les prochaines années. Leur diminution dès l'élaboration du plan d'action 2020 dégagera des ressources et accroîtra les capacités de pilotage du système éducatif dans son ensemble.

Ainsi l'atteinte de la valeur de cet indicateur implique :

- une réflexion sur l'ensemble du budget du MENAPLN incluant le CAST pour réduire les coûts de de fonctionnement de l'administration centrale ;
- une réflexion plus forte sur l'opportunité des activités qui sont planifiées pour être exécutées dans les directions centrales, leurs coûts et leur pertinence pour le pilotage du système éducatif, la réduction des activités et des crédits qui ne sont pas prioritaires et sans effet direct dans la salle de classe, le recentrage des activités sur les fonctions administratives de gestion du système et les fonctions stratégiques ;
- la recherche d'économies budgétaires dans un contexte de ressources domestiques contraintes par une croissance des budgets sécuritaires et la réduction des frais de gestion de l'administration centrale ;
- des arbitrages en amont du vote de la loi de finances sur la base des ratios envisagés et des objectifs d'efficience à atteindre.

Tableau 13 - Valeurs Cibles (source DAF / MENAPLN, 2019)

En milliers de FCFA	2018	2019	2020	2021	2022
Total budget général et le CAST hors salaire [A]	106 822 782	87 873 642	79 248 850	76 084 845	78 207 970
Dépenses de fonctionnement (acquisitions de biens et services) des structures centrales [B]	15 173 014	10 312 925	**9 113 618**	**8 369 333**	**8 211 837**
Part des dépenses de fonctionnement des directions centrales dans le budget général et le CAST hors salaire [C = B/A]	14%	12%	**11,50%**	**11,00%**	**10,5%**
Réduction du budget de l'administration centrale en milliers de FCFA			**1 199 307**	**744 285**	**157 496**

Le MENAPLN entend donc bien maîtriser et réduire le coût de fonctionnement de son administration centrale de 12% en 2019 à 10,5% du budget général et du CAST hors salaire en 2022. Cette réduction de 1,5 points sur la période représente une économie significative de 2,1 milliards de FCFA qui pourra être réallouée vers les écoles et notamment la formation des enseignants.

Calcul de l'indicateur et moyens de vérification

L'indicateur se calcule de la manière suivante :

Toutes les dépenses d'acquisitions de biens et services (classe 6) des structures centrales du budget général et du CAST/FSDEB au numérateur

Divisé par

Toutes les dépenses (classes 2 et 6) du MENAPLN du budget général et du CAST/FSDEB hors les charges de personnels (article 66) au dénominateur

Les crédits de classe 2 couvrent les dépenses d'investissement. Les crédits de classe 6 couvrent les dépenses de fonctionnement.

La vérification de la valeur de l'indicateur se fait sur la base de l'analyse du document portant Loi de finances initiale votée. Les dépenses d'investissement sont intégrées dans le calcul du dénominateur car le fonctionnement de l'administration centrale est au service de la réalisation des activités courantes du système éducatif mais aussi des investissements.

Indicateur intermédiaire de processus

L'indicateur intermédiaire de processus proposé est le suivant :

Part des dépenses réalisées au profit de la formation continue dans le budget général et le CAST hors salaire

La formation continue inclut l'ensemble des activités visant à renforcer les compétences des enseignants en poste. Elle inclut par conséquent les activités d'encadrement pédagogique réalisées par les services déconcentrées (visites de classes réalisées par les inspecteurs pédagogiques).

Etat des lieux de la formation continue

La formation continue est mise en œuvre à travers les directions centrales et les services déconcentrés du MENAPLN. **Une part significative des financements alloués à ces activités reste inscrite au budget général et dans le CAST dans les directions centrales. Des crédits sont ensuite délégués au courant de l'année vers les services déconcentrés pour exécuter les activités de formation continue.**

La formation continue touche aujourd'hui tous les enseignants du système éducatif burkinabé. Les conférences pédagogiques sont réalisées chaque année durant les vacances scolaires avant la rentrée. Elles ont concerné 69 148 enseignants en 2015, 74 747 en 2017 et 80 713 en 2018. L'organisation de ces conférences est confrontée à des difficultés récurrentes qui ne favorisent pas une amélioration significative de la compétence des enseignants. Ces difficultés ressortent dans les rapports annuels d'activités et pour les principales il s'agit :

- La durée très courte des conférences pédagogiques (rarement plus d'une journée par an de formation) ;
- L'absence de cadre d'accueil pour les enseignants (lieux d'hébergement et de formation) ;
- L'insuffisance de la prise en charge financière des participants ;
- Le manque de matériel didactique pouvant être remis aux participants au terme de la formation ;
- Des disparités dans l'organisation de ces journées de formation d'une circonscription d'éducation de base à l'autre.

A ces difficultés relevées par les acteurs nationaux s'ajoute aussi l'absence :

- De priorisation et de catégorisation des publics enseignants selon leurs compétences, leur niveau d'enseignement et leurs besoins de formation ;
- De thèmes prioritaires de formation par niveau et cycle d'enseignement ;
- De contribution des ENEP à la formation continue alors que ces structures disposent de capacités d'accueil, de ressources humaines et didactiques ;
- D'évaluation des besoins de financement de la formation continue ;
- De système de suivi évaluation des actions de formation, tant pour disposer d'une base de données actualisée des enseignants formés que pour piloter le dispositif de formation continue au plan qualitatif et quantitatif.

Conscient de ces difficultés, le MENAPLN a entrepris la définition d'une stratégie intégrée de formation continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques (SIFCEEP 2019-2030). Elle a pour objectif global d'offrir des espaces et des cadres de formation continue pertinents, efficaces et efficients aux acteurs de tous les niveaux du système éducatif afin que leurs pratiques contribuent à améliorer la qualité des apprentissages des élèves. Cette stratégie reste encore à finaliser notamment en termes d'évaluation des moyens à mobiliser, à programmer et des modes opératoires à définir pour former les personnels.

Etat des lieux de l'encadrement pédagogique

L'encadrement pédagogique est réalisé par les structures déconcentrées du MENAPLN, en particulier les Circonscriptions de l'Education de Base (CEB). **Tout comme les crédits pour la formation continue, une part des crédits de l'encadrement pédagogique est encore inscrite dans les directions centrales du MENAPLN, puis déléguée en cours d'année aux services déconcentrés.**

Selon le diagnostic présent dans la Stratégie Intégrée de Renforcement de l'Encadrement Pédagogique (mars 2018), le dispositif de suivi et d'encadrement pédagogique qui est censé être l'un des principaux remèdes contre l'échec scolaire présente d'importantes défaillances relevées dans les différents rapports sectoriels de mise en œuvre produits chaque année.
Au primaire, les rapports annuels révèlent que les CEB, qui sont les structures ayant pour mission d'assurer le contrôle de la qualité de proximité des enseignements/apprentissages, rencontrent d'énormes difficultés chaque année au niveau de leur fonctionnement : situation de précarité, équipements et mobiliers quasi inexistants, éclairage souvent absent, manque ou vétusté de moyens logistiques. Cette situation entraîne un désintérêt des IEPD pour la direction des CEB et un désintérêt des CPI pour l'encadrement pédagogique. Un tel état de fait a une influence négative sur la dynamique de l'encadrement pédagogique.

Dans l'enseignement primaire, le soutien pédagogique aux enseignants et aux écoles a été réalisé à travers les activités de suivi et de soutien des PAI/PAC (Plan d'Amélioration individuel/Plan d'Amélioration collectif). Pour l'essentiel les disciplines-cibles ont été le français, le calcul et la conjugaison. En 2018, 32 970 visites d'ordre pédagogique ont été réalisées ainsi que 7562 visites administratives. Si les ratios d'encadrement semblent acceptables[5], les rapports disponibles sur le secteur indiquent un manque criant de moyens matériels et logistiques des structures déconcentrées pour assurer leurs missions, avec pour corollaire, une insuffisance, voire une absence de contrôle et d'évaluation des activités pédagogiques des enseignants.

Au post-primaire et secondaire, les activités d'encadrement pédagogique étaient centrées sur les visites de classes et l'appui aux écoles de formation. Les visites de classe avaient pour objectif d'observer les pratiques professionnelles des enseignants, puis en fonction des difficultés rencontrées, leur apporter les remédiations nécessaires. 4127 enseignants ont été visités soit un taux d'encadrement de 24 % des personnels « craie à la main ». Ce ratio est faible et peu en adéquation avec les objectifs de qualité du PSEF.

Contexte budgétaire de la formation continue et de l'encadrement pédagogique

Les données sur le financement de la formation continue sont lacunaires. Il est difficile de connaître les crédits inscrits au budget avant 2017, année du changement de nomenclature budgétaire et de

[5] Cf données détaillées dans la partie Acquis des Apprentissages.

passage du budget de moyen au budget programme. En 2017, les ressources mobilisées pour la formation continue étaient significatives et représentaient 6% du budget général du MENAPLN et du CAST hors salaire. Cette dotation était exceptionnelle. Elle s'explique par des crédits d'investissement non engagés en milieu d'année et réalloués à la formation continue en loi de finances rectificative. Cette année-là, la passation des marchés avaient été perturbée par des mouvements sociaux.

Les crédits alloués à la formation continue ont ensuite été réduits de manière drastique à 3% en 2018 et 2019. Cette dégradation est le résultat de fortes tensions budgétaires dès 2018 qui ont pour principales causes :

- la satisfaction des revendications salariales des enseignants dès 2018 avec le paiement d'une promotion automatique à tous les enseignants (un échelon indiciaire de plus) ;
- l'harmonisation et le rattrapage des arriérés (rétroactivité) en matière d'indemnisations spécifiques ;
- des dépenses sécuritaires exceptionnelles compte tenu des tensions notamment dans le nord du pays et à l'est ;
- des dépenses d'examen supplémentaires dans les régions en crise (reprise des examens).

Ces tensions ont provoqué des coupes budgétaires qui ont affecté de manière drastique la formation continue. Le MENAPLN a donc privilégié les salaires et des postes de dépenses incontournables ou structurels comme les examens scolaires, ce qui est rationnel. La marge de manœuvre budgétaire du MENAPLN est donc très étroite. Les chocs budgétaires sont nombreux et les efforts en matière d'efficience doivent être progressifs au risque dans le cas contraire de ne pas atteindre les cibles et de perdre les financements.

Justification de l'indicateur proposé

La formation continue et l'encadrement pédagogique sont des domaines d'intervention du PSEF insuffisamment considérés et sous financés. L'indicateur vise à faire levier sur les ressources allouées à la formation continue incluant l'encadrement pédagogique délivré dans la salle de classe aux enseignants. Dans le diagnostic du PSEF, il est noté que la qualité des services éducatifs est insuffisante. Le niveau général des élèves est modeste, notamment en mathématique et en français. Ce constat traduit une école primaire burkinabè peu performante. Alors que l'encadrement pédagogique est reconnu comme un levier pour améliorer les enseignements, un grand nombre d'enseignants ne rencontrent pas une seule fois, au courant de l'année scolaire un inspecteur ou un conseiller pédagogique. Le PSEF préconise pour remédier à ce déficit de qualité, de renforcer la formation et l'accompagnement des enseignants en poste. Dans ce but la stratégie nationale de formation continue a été révisée et la stratégie intégrée de renforcement de l'encadrement pédagogique a été élaborée en mars 2018. La formation continue de proximité des enseignants par les visites de classe, la tenue régulière de formations par groupe d'enseignants, des conférences pédagogiques, des universités d'été, des stages de recyclage et des sessions de formation spécifiques sont autant d'activités à réaliser durant la mise en œuvre du PSEF.

Les ENEP doivent être mises à contribution pour la formation continue des enseignants et sont considérées comme des bassins de formation des personnels. Les inspecteurs et les conseillers pédagogiques sont appelés à être mobiles pour visiter et conseiller les enseignants de la circonscription en vue de leur apporter l'accompagnement nécessaire pour faire leur travail.

L'indicateur proposé incite :

- à sécuriser sur le moyen terme les dotations budgétaires pour la formation continue et l'encadrement pédagogique, éviter les régulations qui freinent l'atteinte des objectifs de qualité du PSEF ;
- à l'exécution des crédits du budget général et du CAST selon la programmation retenue pour une mise en œuvre effective des orientations du PSEF et des activités dans les domaines de la formation continue et de l'encadrement pédagogique qui sont à inscrire dans le plan d'action triennal et les plans d'actions annuels.

L'indicateur doit permettre d'infléchir une tendance budgétaire baissière et renouer avec une croissance de 6% en 2017 à 7,5% en 2022 de la part de la formation continue et de l'encadrement pédagogique dans le budget de l'Etat et le CAST hors salaire. En volume le niveau de financement de 2017 ne pourra pas être complètement retrouvé, mais dans un contexte budgétaire contraint (dépenses sécuritaires et dépenses salariales en forte hausse) l'effort qui est proposé est déjà très significatif.

L'indicateur incitera les services déconcentrés à renouer avec les activités de formation continue alors qu'ils privilégient souvent des activités secondaires ne touchant qu'indirectement les enseignants, sans effet de levier majeur sur les déficits qualitatifs constatés.

Tableau 14 – Valeurs cibles (source : DAF/MENA, 2019)

Le tableau ci-dessous présente l'évolution passée et à venir de la part du budget allouée à la formation continue et l'encadrement pédagogique dans le budget général et le CAST. Du fait du changement de nomenclature budgétaire en 2017 (passage du budget de moyen au budget programme) et du système d'information comptable (CID), il n'a pas été possible de calculer cette part pour les années antérieures à 2017.

En milliers de FCFA	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total budget général et le CAST hors salaire [A]	113 481 754	106 822 782	87 873 642	79 248 850	76 084 845	78 207 970
Dépenses réalisées au profit de la formation continue dans le budget général et le CAST hors salaire [B]	7 071 146	2 882 980	2 701 879	3 169 954	4 184 666	5 865 598
Part des dépenses réalisées au profit de la formation continue dans le budget général et le CAST hors salaire [C = B/A]	6%	3%	3%	4%	5,5%	7,5%
Montants additionnels alloués à la formation continue (millers de FCFA)				468 075	1 014 712	1 680 932

Les données budgétaires disponibles montrent **une baisse significative des crédits de 2017 à 2019 en matière de formation continue et d'encadrement pédagogique**. **L'indicateur doit permettre d'inverser cette tendance et de disposer d'un budget pour la formation en adéquation avec les objectifs du PSEF. Sur la période concernée, il sera alloué 3,16 milliards de FCFA de plus à la qualification des enseignants.** A titre indicatif, le budget de 5,86 milliards de FCFA prévu pour l'année 2022 permettrait de former chaque année plus de 20 000 enseignants durant 20 jours. Chaque enseignant pourrait ainsi bénéficier d'une formation continue conséquente tous les 3 ans à 4 ans ce qui provoquera une hausse certaine de la qualité des enseignements et des apprentissages.

L'atteinte des valeurs de cet indicateur implique :

- Un cadrage des plans d'action des structures centrales, déconcentrées et des ENEP pour qu'elles mettent en œuvre la stratégie de formation continue qui sera finalisée et validée par le Gouvernement ainsi que la future stratégie de suivi et d'encadrement pédagogique des enseignants ;
- La prise en compte des orientations nationales de formation continue par les services déconcentrés et les ENEP lors de la programmation des activités de formation et leur exécution ;
- Une programmation budgétaire du MENA en loi de finances bien plus favorable sur le budget général et le CAST à la prise en charge de la formation continue des enseignants incluant l'encadrement pédagogique dans la salle de classe ;
- A terme, un ajustement des lignes budgétaires du budget général et du CAST pour rendre visible les ressources allouées à la formation continue ;
- La délégation effective des crédits de la formation continue et le transfert des ressources vers les structures déconcentrées et les ENEP ayant un mandat de formation continue ;
- Le rapportage périodique des activités réalisées de formation continue en présentiel et dans la salle de classe à travers des rapports d'exécution qualitatifs et quantitatifs.

Calcul de l'indicateur et moyens de vérification

L'indicateur intermédiaire de processus se calcule de la manière suivante :

Toutes les dépenses réalisées au profit de la formation continue (incluant les dépenses d'encadrement pédagogique) dans le budget général et le CAST hors salaire de toutes les structures du MENAPLN au numérateur

Divisé par

Toutes les dépenses (classes 2 et 6) du MENAPLN du budget général et du CAST/FSDEB hors les charges de personnels (article 66) au dénominateur.

L'indicateur prend en compte toutes les structures centrales et déconcentrées ayant des crédits pour la formation continue et l'encadrement pédagogique inscrits au budget général et dans le CAST **car les financements de la formation continue et de l'encadrement sont à la fois inscrits dans les services déconcentrés et dans les directions centrales du MENAPLN.** Ces directions mettent en

œuvre directement les activités ou délèguent les crédits aux structures déconcentrées au courant de l'année budgétaire.

La formation continue se définit comme les activités regroupant des enseignants dans une école ou dans un autre lieu de formation dans le but d'améliorer leurs compétences académiques, disciplinaires et pédagogiques. Le calcul du numérateur se fait sur la base des crédits exécutés pour la mise en œuvre des activités de formation continue et d'encadrement. Dans le plan d'action annuel, les activités relevant de la formation et de l'encadrement pédagogique devront être explicites. Les données sur l'exécution des crédits attachés à ces activités seront extraites du système national d'information budgétaire et comptable (circuit intégré de la dépense – CID).

2.3.4 Plan de décaissement prévisionnel

Les pourcentages de décaissement prévisionnel sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 - Récapitulatif des valeurs cibles et des décaissements prévisionnels

Domaine EFFICIENCE **Année de référence de la cible**		Valeur de référence **2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Total**
Indicateur principal						
Part des dépenses de fonctionnement des directions centrales dans le budget général et le CAST hors salaire	Valeur cible : % du budget Directions centrales	12%	**11,5%**	**11%**	**10,5%**	
	Décaissement		**30%**	**40%**	**30%**	100%
	Montant USD		444 750	593 000	444 750	1 482 500
	Disponibilité des données		LF 2020	LF 2021	LF 2022	
Indicateurs de processus						
Part des dépenses réalisées au profit de la formation continue dans le budget général et le CAST hors salaire	Valeur cible % du budget formation continue	3%	4%	**5,5%**	**7,5%**	.
	Décaissement*			**50%**	**50%**	100%
	Montant USD			741 250	741 250	1 482 500
	Disponibilité des données			CID	CID	

***la cible de l'indicateur de processus pour l'année budgétaire n étant vérifiée en T1 n+1, le décaissement aura lieu l'année n+1.*

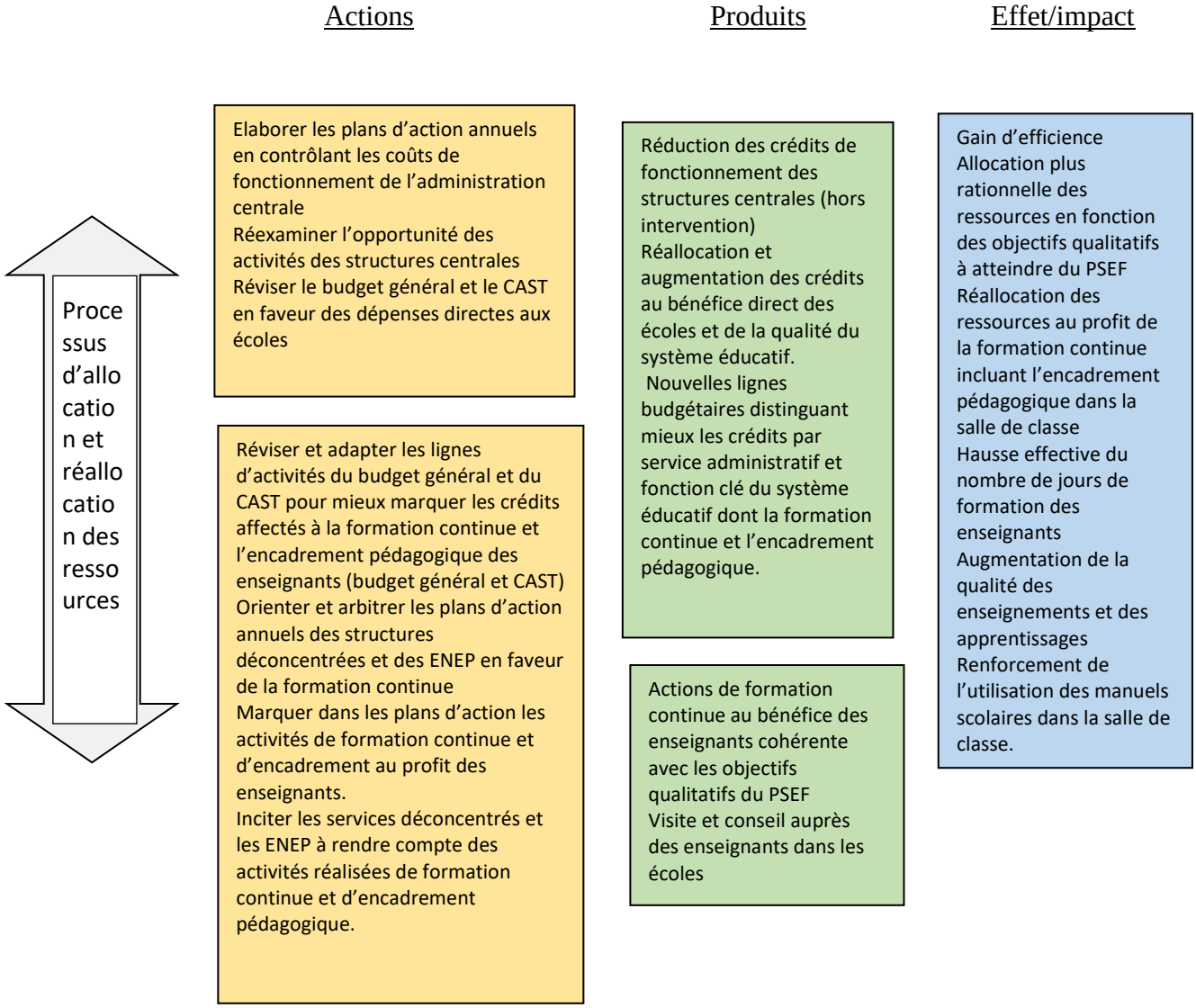
Le montant des versements est progressif selon le pourcentage atteint par indicateur comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Résultat atteint Indicateur principal (IP)	**Part du versement**
Valeur cible atteinte ou dépassée	100%
Valeur cible supérieure de 0,53% ou moins	50%
Valeur cible supérieure de plus de 0,53%	0%
Résultat indicateur intermédiaire de processus (IIP)	
Valeur cible atteinte ou dépassée	100%

Valeur cible inférieure ou égale de 0,5%	50%
Valeur cible inférieure de plus de 0,5%	0%

2.3.5 Objectifs et chaîne de résultats

Le schéma ci-après présente la chaîne de résultats attachés aux indicateurs d'efficience et les effets de levier recherchés.



2.3.6 Mesures à entreprendre et processus

Le tableau ci-après présente les mesures à prendre et les process à conduire pour atteindre les valeurs cibles des indicateurs « d'efficience » pour le décaissement de la part variable.

Mesures à entreprendre	**Processus**
Aménagements budgétaire	
▪ Réviser le budget de l'éducation et du CAST en Loi de finances initiale 2020 et suivantes (allocation des crédits). ▪ Répartir l'effort de réduction des coûts de l'administration centrale entre le budget général et le CAST (cf - lettre de cadrage en amont de la loi de finances) ▪ Modifier les lignes budgétaires pour mieux tracer les dépenses par ordre d'enseignement et pour les fonctions clés du système éducatif que sont la formation initiale et continue incluant le conseil pédagogique, les intrants pédagogiques et les équipements destinés aux écoles. ▪ Réviser le PAT et le PAA du MENA en inscrivant clairement les activités de formation continue et d'encadrement pédagogique.	▪ Cycle et activités de préparation de la Loi de finances 2020 et suivantes. ▪ Marquage dans les plans d'action de toutes les structures concernées des activités et des ressources dédiées à la formation continue et l'encadrement pédagogique ▪ Mise en place d'un suivi des crédits exécutés, dédiés à la formation continue et l'encadrement pédagogique des enseignants ▪ Rapportage de toutes les entités des crédits exécutés au profit de la formation continue et l'encadrement pédagogique.
Orientation et cadrage des plans d'actions pour l'efficience de l'administration centrale	
▪ Cadrer chaque année les crédits de fonctionnement des structures centrales afin de réduire les coûts de transaction ▪ Ce cadrage sera intégré dans la lettre de cadrage en amont de l'élaboration du plan d'action annuel et couvrira aussi le budget de fonctionnement du CAST alloué aux directions centrales. ▪ Identifier les crédits à déléguer et les crédits à réallouer	▪ Réflexions stratégiques en amont sur l'efficience du système éducatif, les coûts de fonctionnement de l'administration centrale, les activités prioritaires attachées à l'exercice des fonctions stratégiques. ▪ Directives du SG/Ministre avant la planification aux directions centrales
Orientation et cadrage en faveur de la qualité des enseignements et des apprentissages	
▪ Cadrer chaque année les budgets et les activités à planifier dans les services centraux, déconcentrés et les ENEP en matière d'encadrement pédagogique des enseignants et de formation continue. ▪ Orienter l'allocation des ressources vers les activités prioritaires du système éducatif au bénéfice direct de l'école, les enseignants, les élèves. ▪ Cadrer les activités de formation continue sur la base de la stratégie nationale de formation continue et d'encadrement pédagogique, de ces objectifs, cibles	Cycle de planification des structures centrales, déconcentrées et des ENEP autour des principales étapes suivantes : ▪ Cadrage des plans d'action des services centraux et déconcentrés, des ENEP ▪ Elaboration des projets de plan d'actions par structure ▪ Communication des projets à la tutelle

prioritaires et des crédits à inscrire dans ce domaine. ▪ Présenter les plans d'action en spécifiant les dépenses envisagées par ordre d'enseignement, public cible et fonction clés du système éducatif : formation continue en présentiel et encadrement pédagogique.	▪ Arbitrage des plans d'action ▪ Consolidation des plans d'actions par la DGESS et SP/PDSEB

2.3.7 Effets transformatifs des nouvelles mesures et du processus de mise en œuvre

Les deux indicateurs de décaissement de la tranche variable dans le domaine de l'efficience sont des leviers forts pour améliorer l'utilisation des ressources nationales et extérieures, renforcer le système éducatif par une meilleure allocation des ressources au profit de l'école, des enseignants, de leur qualification et des élèves. Les transformations attendues consécutives à l'atteinte de ces indicateurs sont (i) la révision progressive, à moyen terme du budget général et du CAST dans leur volet analytique, l'adaptation des lignes budgétaire d'activités pour tracer ou marquer les dépenses en vis-à-vis des objectifs sous sectoriels à atteindre pour la formation continue, l'encadrement pédagogique, (ii) une amélioration de la planification des services déconcentrés aujourd'hui peu transparente, peu orientée et encadrée vers les priorités du PSEF, (iii) la prise en compte dans le PAT et les PAA ainsi que dans les rapports d'exécution des activités de formation continue et d'encadrement pédagogique.

L'atteinte des valeurs des indicateurs renforcera le mouvement déjà amorcé sur le CAST de la déconcentration des crédits vers les services déconcentrés et permettra de réaliser pour la première fois les transferts aux ENEP pour la formation continue. Des efforts ont déjà été faits sur le budget national, ils seront amplifiés avec ces critères de décaissement. Le focus qui est proposé entre déconcentration des ressources et allocation des crédits à la formation continue et l'encadrement pédagogique des enseignants incitera toutes les structures du MENA PLN à prendre en charge la fonction de qualification continue des ressources humaines négligée jusqu'à présent ou très peu exercée alors que la qualité des enseignements et des apprentissages est questionnée lors de chaque évaluation du PASEC. Une meilleure formation continue renforcera l'usage des matériels didactiques et des manuels scolaires dans la salle de classe.

2.4 Mécanisme pour le décaissement de la part variable, domaine de l'acquis des apprentissages

2.4.1 Enjeux

L'évaluation PASEC 2013/2014 (confirmées par les données d'évaluations nationales de la DGESS-MENAPLN) montre l'ampleur des progrès à réaliser pour que les acquis des élèves du primaire au Burkina Faso soient renforcés, en particulier en langue en 2ème année, c'est à-dire en ce qui concerne les apprentissages de la lecture-écriture-compréhension au cours des CP1 et CP2. C'est le principal enjeu du domaine « acquis d'apprentissage ».

Tableau 16: Evaluation PASEC 2013-2014 : Pourcentage d'élèves en-dessous du « seuil suffisant » de compétences en langue et en mathématiques

Pays	Langue		Mathématiques	
	2ème année	6ème année	2ème année	6ème année
Burkina Faso	64,6	43,0	40,8	41,2
Ensemble 10 pays	71,4	57,4	47,1	59,0

L'amélioration de l'apprentissage des élèves est la résultante de nombreux facteurs, en interaction complexe les uns avec les autres, tels que la relation de l'école à son environnement, la qualification et la formation initiale et continue des enseignants, la disponibilité et l'usage du matériel didactique, la gestion et le pilotage de l'école, le temps d'apprentissage, le curriculum, etc.

Parmi ces facteurs, la formation continue (FC) constitue la stratégie centrale et l'outil clé pour le renforcement des milliers d'enseignants en place et d'encadreurs du système éducatif. L'évaluation du PAT 2014-2016 faisait ressortir clairement que la FC était profondément en crise et quasi absente.

Or, cela demeure un des points faibles du système éducatif burkinabé : des réponses sont à apporter en termes de stratégies opérationnelles, d'identification des besoins au niveau national, de priorisation des publics cibles et des thématiques, de choix d'organisation la plus efficiente, de liens avec la formation initiale ou avec la réforme curriculaire par exemple, ou encore sur la coordination des travaux, démarches et outils des projets qui agissent dans le domaine de la FC.
La FC est en lien avec la formation initiale, la réforme curriculaire, la supervision pédagogique et les pratiques de classe. L'effet de la FC est systémique et met en jeu une chaîne riche de stratégies et d'activités ayant des effets transformatifs majeurs. C'est donc là qu'il est utile de chercher à obtenir des résultats, de les mesurer et de les lier à un décaissement de la part variable des fonds du GPE.

Toutefois, dans plusieurs pays de la sous-région, de nombreuses formations ont été développées depuis les années 2000, alors que le niveau des acquis des élèves ne cessait de se dégrader (cf. une vue historique des évaluations PASEC). Les principales causes en sont connues : recrutements des enseignants ne respectant pas toujours les critères de base, formation initiale ne touchant pas tous les enseignants et souvent de qualité insuffisante, absence de stratégie de FC, modalités de FC inadaptées et quantitativement sans rapport avec les besoins réels, faible financement de la FC, pratiques de FC peu opérantes (formations verticales, de courtes durées), absence de suivi de la mise en œuvre dans les classes et d'évaluation de la FC, encadrement de proximité axé sur le contrôle et peu sur l'appui pédagogique, etc.

On entendra par FC l'ensemble comprenant les actions de FC proprement dites (formation présentielle ou à distance) et l'encadrement pédagogique de proximité. Il est donc important de disposer à la fois (i) d'une solide stratégie de FC construite et opérationnelle, (ii) de démarches et méthodes de FC rénovées, pouvant donner de meilleurs résultats d'apprentissage, en capitalisant les meilleurs acquis des projets en cours et (iii) sur un encadrement de proximité plus efficient et réorienté vers l'appui pédagogique.

2.4.2 Etat des lieux fin 2018

Les stratégies d'encadrement pédagogique et de Formation continue

Le gouvernement a adopté par Arrêté du 5 septembre 2018 la « *Stratégie de renforcement de l'encadrement pédagogique (SIREP)* ». Ce document définit les normes et les stratégies.

Par ailleurs, un « *Projet de document sur la stratégie intégrée de la formation continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques (SIFCEEP) au Burkina Faso. 2019-2030* » (juillet 2018), a été produit et constitue une base de départ.

Quantitativement, ce document propose le volume suivant de FC :

- *« offrir aux enseignants, aux animateurs et superviseurs du préscolaire, du primaire du post primaire et secondaire trois (3) journées pédagogiques par an.*
- *organiser tous les deux ans les cadres de concertation pédagogiques de quatre (4) jours pour les encadreurs. »*

On mesure à quel point cela reste insuffisant et ne peut répondre à l'ampleur des besoins en formation. Dans le budget prévisionnel 2019-2021, 9,27 milliards sont prévus pour « accroître l'accès à la formation continue », axés essentiellement sur les journées pédagogiques, et qui se répartissent comme suit:

Action	**Milliers de FCFA**
Journées pédagogiques au préscolaire, primaire, post primaire et secondaire	7 930 014
Conférences pédagogiques des encadreurs du préscolaire, primaire, post primaire et secondaire tous les deux (2) ans	550 680
Renforcer les compétences des encadreurs en ingénierie de la formation	791 892

Ce document de stratégie reste donc à compléter sur de nombreux points pour devenir une stratégie opérationnelle et un instrument de décision politique. Et notamment en précisant les questions suivantes :

- les besoins prioritaires en termes de publics cible et de thématiques de formation (quelles sont les priorités nationales auxquelles il faut répondre pour le renforcement des enseignants, pour l'implantation de la réforme curriculaire, pour l'amélioration des pratiques pédagogiques, etc.?)
- les besoins quantitatifs estimés auxquels il faut répondre (nombre d'enseignants, par ordre d'enseignement, par niveaux, par discipline, en renforcement de la formation initiale, etc.)
- la place à accorder aux différentes formes de FC et leur efficacité en termes de renforcement pédagogique : présentiel (quelles formes, quelles durées ?), formation à distance (FDA), encadrement de proximité, …
 - les formes et les durées à prioriser en présentiel (les conférences pédagogiques, les Journées pédagogiques, les GAP, des formations classiques en présentiel de proximité, etc.)
 - les formes réservées à l'encadrement de proximité, au renforcement par les pairs, et l'organisation de la complémentarité entre la FC en présentiel, en FAD et l'encadrement de proximité.
 - les liens avec la formation initiale qui a dans ses attributions de contribuer à la FC.
- les capacités actuelles et les capacités à bâtir dans les formes de FC priorisées pour répondre aux besoins identifiés de formation des enseignants.
- l'analyse des projets en cours, les modalités de coordination de ces projets, les capacités de capitalisation pour intégrer les meilleurs éléments dans la politique nationale de FC (et de la FI) afin de les rendre pérennes.
- Les mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre dans les classes des formations
- enfin le chiffrage financier des stratégies proposées.

L'encadrement pédagogique des enseignants

Les personnels d'encadrement se sont accrus rapidement ces dernières années, comme suit :

Profil	**2015/2016**	**2016/2017**	**2017/18**
Encadreurs du préscolaire (IEJE)	34	45	64
Encadreurs du primaire (IP, CPI et IEPD)	3 964	4 187	4 420
Encadreurs du post primaire et secondaire technique et général (CPES et IES)	515	656	748

Le ratio enseignants/conseiller pédagogique itinérant (CPI) est largement au-dessus de la norme de 60 dans toutes les régions du Burkina Faso. Dans les six régions, le ratio est supérieur à la moyenne nationale d'un CPI pour 117 enseignants. Dans les régions retenues, trois se situent entre 146 et 162, les trois autres entre 120 et 125. Mais au-delà du ratio d'encadrement, les données manquent sur le niveau effectif de visites effectuées auprès des enseignants et sur la qualité de ses visites en termes d'appui pédagogique.

Tableau 17 - Ratio enseignants/conseiller pédagogique itinérant (CPI)

Région	Ratio enseignants/CPI
Boucle du Mouhoun	156
Centre-nord	123
Cascades	125
Sud-ouest	120
Ensemble 4 régions	**137**
Est	162
Sahel	146
Ensemble 2 régions	**154**
Ensemble 6 régions	**144**

Autres régions	Ratio enseignants/CPI
Plateau central	76
Centre-ouest	81
Centre-sud	109
Nord	112
Centre	112
Centre-est	119
Hauts-bassins	159
National	**117**
Ecart	**[76….159]**

Source : DGESS

Le tableau suivant fait le point du nombre de circonscriptions d'éducation de base (CEB) ne disposant pas d'inspecteur d'enseignement du premier degré (IEPD). Sur un total de 184 CEB dans les cinq régions, 18 ne disposent pas d'IEPD ce qui représente la moitié des IEPD manquants au niveau national.

Tableau 18 - Situation des CEB ne disposant pas d'IEPD

REGION	Nombre de CEB	Nombre de CEB sans IEPD
Boucle du Mouhoun	56	4
Centre-nord	-	-
Cascades	23	0
Sud-ouest	36	4
Total des 4 régions	**115**	**8**
Est	37	6
Sahel	32	4
Total des 2 régions	**69**	**10**
Total des 6 régions	**184**	**18**
National	**488**	**36**

Les projets en cours

De nombreux projets de FC sont en cours, soit à un niveau régional dans lequel le Burkina Faso est partie prenante, soit à un niveau national. Ils sont soutenus par des PTF, dont pour plusieurs d'entre eux par l'OIF, l'AUF, l'AFD et l'UNICEF. Ces projets gagneraient à être davantage coordonnés.

Tableau 19 - Les principaux projets sont les suivants :

Projet	Objet	Opérateur, Bailleur
OPERA APPRENDRE	Analyse des pratiques de classe, Formation des personnels d'encadrement sur les démarches de renforcement des pratiques pédagogiques. Accompagnement professionnel des enseignants pour améliorer leurs pratiques de classe et développer des ressources éducatives.	AUF, AFD
Programme régional d'appui au pilotage de la qualité de l'éducation	Projet régional 6 pays. Diagnostic : Comprendre pour améliorer. Feuille de route pour l'amélioration du pilotage de la qualité. Accompagnement au changement : Rendre les pratiques pertinentes, cohérentes et efficaces	IIPE / Pôle de Dakar UNESCO, AFD
IFADEM	Formation à distance : 1800 enseignants du primaire et 200 du post-primaire. 1 tuteur pour 25 enseignants, production de livrets, 4 espaces numériques, outils informatiques.	IFADEM OIF, AUF, UE
ELAN	Apprentissage de la lecture-écriture en CP Expérimenté dans quelques écoles primaires	OIF, AUF, UNICEF
Autres		

2.4.3 Indicateurs proposés

Indicateur final de résultat

% d'enseignants de CP1-CP2 formés appliquant dans leur classe au moins 75% des recommandations liées aux formations continues (FC) auxquelles ils ont participé.

Cet indicateur est complémentaire de l'indicateur de la requête 2017 sur la couverture en manuels scolaires pour les CP1-CP2. Il mesure le résultat dans la classe des formations reçues par les enseignants et de l'encadrement rapproché dont ils ont bénéficié.

Les politiques de qualité présentées dans le PSEF ciblent en priorité les classes de début de cycle, CP1 et CP2, dans lesquelles les acquisitions sont déterminantes pour la poursuite harmonieuse de la scolarité des enfants. De plus, la mise en place de la réforme curriculaire a démarré avec ce sous-cycle et l'indicateur de la part variable pour la requête 2017 porte sur la couverture en manuels scolaires pour les CP1-CP2. Enfin, la plupart des projets ciblent ou prennent en compte également ce niveau. Il est donc pertinent de choisir un indicateur mesurant les résultats de la formation continue pour les CP1-CP2.
Les résultats liés à cet indicateur dépendent largement des deux indicateurs intermédiaires de processus retenus ci-dessous (§ 3.2).

Valeurs cibles
Le niveau de mise en œuvre dans les classes est mesuré les deuxième et troisième années. Il est attendu que la proportion d'enseignants de CP appliquant dans leur classe au moins 75% des recommandations des formations atteigne au moins 70% en année 2 et 80% en année 3. On peut estimer qu'un enseignant ayant reçu une formation doit être en mesure d'appliquer dans sa classe au moins les trois-quarts des pratiques et recommandations clés issues de cette formation et clairement formulées en fin de formation. A cet égard il est possible d'instituer à la fin de chaque formation

une récapitulation des pratiques clés (issues de la formation) à appliquer en classe, qui seront systématiquement suivies et évaluées.

Valeurs cibles	Valeur de référence **2018/19**	**2019/20**	**2020/21**	**2021/22**
% d'enseignants de CP1 et CP2 formés appliquant au moins 75% des recommandations liées aux formations auxquelles ils ont participé	nd	nd	70%	80%

Calcul de l'indicateur et moyens de vérification

Il s'agit d'un résultat complexe, qui s'appuie essentiellement sur l'observation des pratiques de classe des enseignants formés. La mesure s'appuiera sur des fiches d'observation conçues spécifiquement sur les thématiques des formations, partagées avec les participants et correspondant à ce qui doit nécessairement être mis en pratique dans les classes en lien avec la formation reçue. Il est envisagé la digitalisation de l'instrument de collecte des données (fiches) en mobilisant entre autres et si nécessaire le programme APPRENDRE. Dans tous les cas, les fiches d'observation doivent permettre de calculer la proportion des éléments clés des formations reçues qui sont appliqués/maîtrisés dans la classe, avec éventuellement une pondération des éléments observés et des modulations selon le niveau de mise en œuvre par l'enseignant.

Ces fiches seront complétées par les personnels d'encadrement, lors de leurs visites d'appui auprès des enseignants formés et permettront ainsi une couverture quasi exhaustive.
L'implication des personnels d'encadrement responsabilise la chaîne, contribue à cibler l'attention sur la mise en œuvre effective des formations dans les pratiques de classe et fournit une couverture quasi exhaustive. Les fiches sont traitées au niveau des CEB pour une première consolidation, puis au niveau des DPE, des DRE et des services centraux, avec une analyse des résultats à chaque niveau. Ce suivi-évaluation sera annuel.

Pour éviter des biais et bénéficier d'un regard extérieur neutre, il sera également fait appel à une expertise extérieure, dans le cadre du programme APPRENDRE ou tout autre programme. Cette expertise opérera sur la base d'un échantillon de dimension appropriée, représentatif au niveau des régions et de divers facteurs : rural-urbain, type d'école, type d'enseignant, etc.
La fonction de l'expertise externe est de vérifier par échantillonnage la fiabilité du travail effectué par les personnels d'encadrement, de compléter l'analyse des résultats et de formuler des recommandations. Cette expertise peut être mobilisée la deuxième année pour évaluer les résultats de la première ou des deux premières années et permettre des améliorations avant la fin de la période triennale.

Les deux formules (personnels d'encadrement et expertise extérieure) seront conduites de façon complémentaires.

Indicateurs intermédiaires de processus

Deux indicateurs de processus sont retenus, l'un au niveau de la FC présentielle, l'autre au niveau de l'encadrement de proximité.

a) % d'enseignants de CP1-CP2 ayant reçu au moins 8 jours de formation continue présentielle par an, dans le cadre de la nouvelle stratégie de formation continue.

Globalement cet indicateur implique que :

i. la stratégie opérationnelle de FC est finalisée et adoptée officiellement, en définissant clairement les priorités en matière de publics cibles, de thématiques, de modalités de formation et en quantifiant les effectifs à former pour chaque public et thématique ;
ii. la stratégie de FC coordonne les différents projets de formation (comme IFADEM, OPERA/APPRENDRE, ELAN, etc.), s'approprie les éléments les plus pertinents et les intègre dans sa stratégie et ses contenus de FC ; la stratégie tient compte des besoins liés à la fois à l'implantation de la réforme curriculaire et aux démarche et pratiques pédagogiques à rénover et/ou renforcer ;
iii. les mécanismes de sa mise en œuvre sont en place pour effectuer à l'échelle voulue les formations prioritaires planifiées ;
iv. les manuels scolaires sont diffusés dans les écoles selon l'indicateur de la part variable de la requête 2017 ;
v. le suivi de la mise en œuvre des formations dans les classes est planifié et réalisé.

Cet indicateur est en synergie avec l'indicateur de processus sur l'efficience, qui mesure la part des financements des structures déconcentrées orientés vers la FC.

Valeurs cibles

Les enseignants ne sont pas stables au niveau CP : si certains sont plutôt spécialisés sur le niveau CP, une proportion importante (non connue) évolue du CP1 au CM2 avec sa cohorte d'élèves. La formation s'adresse donc aux enseignants affectés à un CP pour l'année en cours. La DGPFIC envisage de former la quasi totalité des enseignants tenant une classe de CP de 2020 à 2022 à raison d'au moins 8 jours de formation par année scolaire.

La valeur cible pour les trois années est de 90% des enseignants de CP formés.

Valeurs cibles	Valeur de référence **2018/19**	**2019/20**	**2020/21**	**2021/22**
Nombre d'enseignants de CP1 et CP2 % d'ens. formés 8 jours/an Nb d'ens. formés 8 jours/an	15 247 nd nd	16 185 **90%** **14 566**	17 180 **90%** **15 462**	18 237 **90%** **16 413**

Calcul et moyen de vérification

$$\frac{\text{Nombre d'enseignants affectés à un CP1 et CP2 formés au moins 8 jours en année N} \times 100}{\text{Nombre d'enseignants affectés à un CP1 et CP2 en année N}}$$

Les moyens de vérification sont fournis par les rapports de formation d'une part et les rapports de supervision à travers la chaîne hiérarchique (CEB, DPE, DRE, DGEPFIC). Les résultats seront examinés par une expertise extérieure (voir page suivante ce qui est prévu pour les deux indicateurs de processus a et b).

b) % des enseignants de CP1 et CP2 ayant reçu chaque année scolaire au moins 4 visites d'appui pédagogique de la part d'un encadreur pédagogique (CPI, IEPD) formés aux

nouvelles démarches de renforcement des pratiques pédagogiques et 8 visites d'appui pédagogique de la part du directeur d'école, selon les normes de la SIREP.

Le gouvernement a adopté en mars 2018 la « *Stratégie de renforcement de l'encadrement pédagogique (SIREP)* ». L'encadrement rapproché ou de proximité est une composante clé de la stratégie de formation continue. De plus, les personnels d'encadrement ont été formés aux outils OPERA sur de nouvelles démarches de renforcement des pratiques pédagogiques.
Cet indicateur met en jeu i) une formation solide des personnels d'encadrement et des directeurs d'école clarifiant la nouvelle démarche avec un accent sur la pratique et l'utilisation d'outils adaptés, ii) la conception et la diffusion d'outils d'encadrement pédagogique adaptés aux nouvelles démarches d'encadrement pédagogique, iii) la mise à disposition de moyens de déplacement et de dotations en carburant, iv) l'institution de mécanismes de contrôle du nombre et de la qualité des visites, v) et enfin un mécanisme de primes forfaitaires fondé sur les visites effectives de qualité.

Valeurs cibles

La valeur cible est fixée à 70% des enseignants de CP ayant reçu 12 visites d'appui pédagogique en 2019/20, et 85% puis 90% les deux années suivantes.

Valeurs cibles	Valeur de référence **2018/19**	**2019/20**	**2020/21**	**2021/22**
Nombre d'enseignants de CP	15 247	16 185	17 180	18 237
% d'ens. ayant reçu 12 visites	nd	70%	85%	90%

Calcul de l'indicateur et moyens de vérification

Nb d'enseignants de CP ayant reçu au moins 12 visites d'appui pédagogique dans l'année scolaire N x 100
divisé par :
Nombre d'enseignants affectés à un CP dans l'année scolaire N

Les moyens de vérification s'appuient sur les fiches de suivi des personnels d'encadrement, contresignées par le directeur de l'école, qui sont collectées et analysées au niveau des CEB, et sont consolidées à travers la chaîne hiérarchique (DPE, DRE, DGEPFIC). Ces informations sont croisées avec les questionnaires annuels de la DGESS qui incluent une question sur le nombre de visites pédagogiques reçues par les enseignants dans l'année scolaire. Chaque structure cherchant à valoriser son bilan, les biais possibles peuvent être importants, d'où la nécessité de procéder à une validation générale par une expertise extérieure.

Ainsi, l'expertise extérieure mobilisée pour l'indicateur de résultat pourra également effectuer des vérifications pour les deux indicateurs de processus i) sur le nombre d'enseignants de CP formés, le nombre de jours et les modalités de formation, et ii) sur le niveau de suivi des enseignants de CP.
Cette vérification portera sur les outils de collecte et la fiabilité des données collectées et pourra procéder par sondages aléatoires sur le terrain auprès d'écoles, d'enseignants et de CEB.

Le calendrier de l'expertise sera le suivant :

Indicateur	Expertises	2020	2021	2022
% d'enseignants de CP1-CP2	Pers. d'encadrem.	Année scolaire	Année scolaire	Année scolaire
appliquant 75% en classe	Extérieure	0	4ème trim.	4ème trim.

% d'enseignants de CP1-CP2 ayant reçu au moins 8 jours de formation continue présentielle par an	CEB / DGESS	4ème trim.	4ème trim.	4ème trim.
	Extérieure	0	4ème trim.	4ème trim.
% des enseignants de CP1 et CP2 ayant reçu chaque année scolaire au moins 12 visites d'appui pédagogique.	CEB / DGESS	4ème trim.	4ème trim.	4ème trim.
	Extérieure	0	4ème trim.	4ème trim.

2.4.4 Plan de décaissement prévisionnel

Les pourcentages de décaissement prévisionnel sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 - Récapitulatif des valeurs cibles et des décaissements prévisionnels

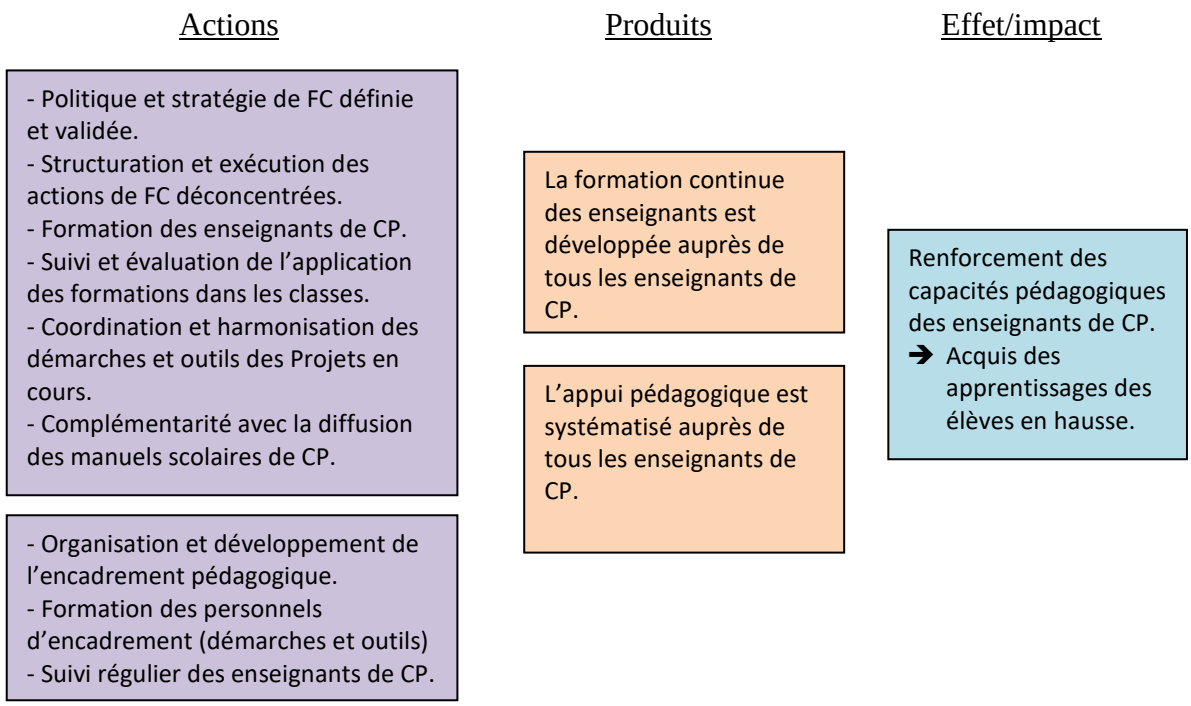
Domaine ACQUIS DES APPRENTISSAGES **Année de décaissement**		Valeur de référence **2018/19**	**2019/20** **2021**	**2020/21** **2022**	**2021/22** **2023**	**Total**
Indicateur principal						
% d'enseignants de CP1-CP2 formés appliquant dans leur classe au moins 75% des recommandations liées aux formations auxquelles ils ont participé.	Valeur cible : % ens. appliquant 75% en classe		**nd**	**70%**	**80%**	
	Décaissement			**50%**	**50%**	100%
	Montant $		0	504 050	504 050	1 008 100
	Disponibilité des données			T4 2021	T4 2022	
Indicateurs de processus						
a) % d'enseignants de CP1-CP2 ayant reçu au moins 8 jours de formation continue présentielle par an, dans le cadre de la nouvelle stratégie de formation continue.	Nb ens. de CP Valeur cible : % ens. formés	15 247 nd	16 185 **90%**	17 180 **90%**	18 237 **90%**	.
	Décaissement		**30%**	**35%**	**35%**	100%
	Montant $		293 535	342 458	342 458	978 450
	Disponibilité des données		T4 2020	T4 2021	T4 2022	
b) % des enseignants de CP1 et CP2 ayant reçu chaque année scolaire au moins 4 visites d'appui pédagogique de la part d'un encadreur	Valeur cible : % d'ens. 12 visites	nd	**70%**	**85%**	**90%**	
	Décaissement		**30%**	**35%**	**35%**	100%
	Montant $		293 535	342 458	342 458	978 450

pédagogique (CPI, IEPD, IP) formés aux nouvelles démarches de renforcement des pratiques pédagogiques et 8 visites d'appui pédagogique de la part du directeur d'école.	Disponibilité des données		T4 2020	T4 2021	T4 2022	
Montant total pour les 3 indicateurs	USD		**587 070**	**1 188 965**	**1 188 965**	**2 965 000**

Le montant des versements est progressif selon le pourcentage atteint par indicateur, sur la base suivante :

Résultat atteint	**Montant du versement**
Valeur cible atteinte ou dépassée	100%
5 points de pourcentage de moins que la valeur cible	80%
10 points de pourcentage de moins que la valeur cible	60%
Résultat inférieur	0

2.4.5 Objectifs et chaîne de résultats



2.4.6 Mesures à entreprendre et processus

Les mesures à entreprendre concernent tous les niveaux de la chaîne hiérarchique, ainsi que les enseignants et les syndicats d'enseignants.

Mesures à entreprendre	**Processus**
Services centraux	
Pour la formation continue	
▪ La stratégie opérationnelle de FC est finalisée et adoptée officiellement, en définissant clairement les priorités en matière de publics cibles, de thématiques, de modalités de formation et en quantifiant les effectifs à former pour chaque public et thématique ; la stratégie tient compte des besoins liés à la fois à l'implantation de la réforme curriculaire et aux démarche et pratiques pédagogique à rénover et/ou à renforcer, ▪ Le MENAPLN assure une vraie coordination des différents projets de formation (comme IFADEM, OPERA/APPRENDRE, ELAN, etc.), s'approprie les éléments les plus pertinents et les intègre dans sa stratégie et ses contenus de FC ; ▪ les manuels scolaires sont diffusés dans les écoles selon l'indicateur de la part variable de la requête 2017 ; ▪ le suivi-évaluation de la mise en œuvre des formations dans les classes est planifié, organisé, réalisé par les personnels d'encadrement formés et les résultats consolidés et analysés. Ce mécanisme est lui-même suivi et évalué.	▪ Les choix stratégiques et les mécanismes de mise en œuvre de la FC sont établis pour effectuer à l'échelle voulue les formations prioritaires planifiées. ▪ les négociations sociales sont conduites sur des bases transparentes et réalistes en faisant primer l'intérêt général et celui des enfants. ▪ Les modalités et les canaux de la formation présentielle sont ajustés pour améliorer l'efficience et la qualité des formations. ▪ Le MENAPLN met en place des pools de formateurs et s'assure de la qualité des formateurs. ▪ Les budgets de la FC sont augmentés de façon substantielle (cf. indicateur d'efficience).
Pour l'encadrement pédagogique	
▪ Affectation d'un IEPD dans les 36 CEB du pays (sur 488) qui n'en disposent pas. ▪ Amélioration du taux de couverture nationale pour passer de 117 enseignants/CPI à 100 d'ici 2022, en commençant par réduire les écarts entre régions (76 dans Plateau central et 159 dans Hauts-Bassins). Les régions les plus défavorisées pour ce ratio, au-dessus de la moyenne nationale de 117, sont : Hauts-bassins, Centre-est et les 6 régions retenues. Dans ces 8 régions un effort de rattrapage est indispensable. ▪ Renforcement de la formation des personnels d'encadrement et des directeurs d'école en s'appuyant sur la démarche de renforcement pédagogique des enseignants avec un accent sur la pratique et l'utilisation d'outils adaptés. ▪ (Utilisation de la banque de cours filmés disponible à l'Université de Koudougou).	▪ Transferts des budgets vers les services déconcentrés pour les missions de FC et d'encadrement pédagogique.
Services déconcentrés	
DRE : ▪ Mobilisation des Directions Régionales pour l'obtention des résultats attendus, sur la base d'un plan régional d'action pour la FC et l'encadrement pédagogique. ▪ Appui à la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières. ▪ Analyse et partage des résultats obtenus.	▪ Les résultats attendus au niveau de la région et de chaque province sont clairement établis et partagés. ▪ Les DRE sont en appui aux structures déconcentrées pour les aider à obtenir leurs résultats.
DPE/CEB : ▪ Organisation des activités de FC.	▪ Une portion substantielle des ressources déconcentrées est

▪ Organisation des activités d'encadrement pédagogiques o Mise à disposition de moyens de déplacement et de dotations en carburant, o Institution de mécanismes de contrôle du nombre et de la qualité des visites, o et d'un mécanisme de primes forfaitaires fondé sur les visites effectives de qualité. ▪ Analyse et partage des résultats obtenus par chaque structure déconcentrée.	consacrée aux actions de FC et d'encadrement pédagogiques (cf indicateur d'efficience). ▪ Chaque DPE et chaque CEB est responsabilisée sur l'obtention de résultats préalablement définis en matière de FC et de renforcement pédagogique.
Ecole/ COGES ▪ Inclure dans le plan de développement de l'école et exécuter des activités de renforcements des enseignants par les pairs et les visites d'appui pédagogique par le Directeur d'école et les IP.	▪
PTF	
▪ Appuyer le MENAPLN pour assurer son leadership pour coordonner les interventions, démarches et outils des Projets, les évaluer et intégrer dans la politique nationales de FI et de FC les volets harmonisés retenus. **PTF conduisant les Projets :** ▪ Organiser la concertation et la coordination entre partenaires sur l'ensemble des actions, démarches et outils de formation qui s'adressent aux mêmes publics. ▪ Produire les livrets et modules de formation en français facile.	**PTF du CAST :** ▪ S'assurer qu'une partie substantielle du CAST est orientée vers les actions de formation continue.

2.4.7 Effets transformatifs des nouvelles mesures et du processus de mise en œuvre

Les trois indicateurs concernent une fonction clé du système éducatif : la formation continue. Depuis des années cette fonction s'est fortement délitée au fil du temps et n'est plus vraiment opérationnelle, ayant pratiquement été « abandonnée » dans un difficile contexte de tension syndicale.

a) L'effet transformatif est d'abord global en repositionnant la formation continue comme une fonction essentielle du système éducatif et qui doit être assurée. Le respect des indicateurs suppose que la politique et la stratégie opérationnelle de FC soient définies et validées en 2019, ce qui nécessite un effort encore important de réflexion et des prises de position du MENAPLN dans ce domaine. En même temps, cette stratégie favorisera la coordination des projets en cours et leur intégration dans la politique nationale de FC. C'est aussi une avancée importante pour rétablir progressivement une pratique régulière de formation des personnels en place. Enfin, avec des moyens accrus, cela peut permettre une sortie par le haut dans les négociations avec les forces syndicales.

b) Le ciblage sur le CP1-CP2 va permettre à tous les enseignants de ce niveau de renforcer leurs pratiques pédagogiques, avec un minimum de 8 jours de formation présentielle par an. Cela devrait conduire à de meilleurs résultats d'apprentissages dans le premier cycle du primaire, celui qui détermine la suite de la scolarité des élèves. De plus, cela accompagne positivement la réforme curriculaire et la fourniture des nouveaux manuels scolaires de français et mathématique, créant ainsi une complémentarité vertueuse entre ces trois domaines clés : curriculum, manuels scolaires et formation pédagogique.

c) Le suivi des enseignants par les personnels d'encadrement est faible. Mesurer le nombre de visites d'appui pédagogiques effectuées auprès des enseignants de CP encourage à l'échelle du pays une pratique plus régulière de l'appui pédagogique en s'appuyant sur les démarches de renforcement pédagogique déjà initiées dans le cadre du projet OPERA. Cet indicateur implique également un renforcement des personnels d'encadrement (recrutements et affectations) et un meilleur suivi de leur travail d'appui auprès des enseignants.

d) Enfin, l'indicateur de résultat axé sur l'application dans les pratiques de classe de ce qui est transmis lors des formations d'enseignants recentre l'attention sur la finalité et l'efficacité de la formation, qui est d'améliorer les pratiques pédagogiques et donc les acquis d'apprentissage des élèves. Suivies et évaluées à grande échelle, en impliquant directement les personnels d'encadrement, ces évaluations motivent les enseignants et changent le regard et l'attention des personnes l'encadrement.

Tableau 22 - Synthèse des indicateurs de décaissement de la part variable de la requête 2019

Domaine	Indicateur
1. Equité	
IFR	**Taux d'accroissement annuel des effectifs scolarisés en primaire dans les 6 régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord, Est, Sahel et Sud-Ouest.**
IIP	Nombre de salles de classe fonctionnelles dans les 4 régions : Boucle du Mouhoun, Cascades Centre-Nord et Sud-Ouest aux rentrées scolaires 2020, 2021 et 2022 (offre d'éducation).
2. Efficience	
IFR	**Part des dépenses de fonctionnement des directions centrales dans le budget général et le CAST hors salaire**
IIP	Part des dépenses réalisées au profit de la formation continue dans le budget général et le CAST hors salaire
3. Acquis d'apprentissage	
IFR	**% d'enseignants de CP1-CP2 formés appliquant dans leur classe au moins 75% des recommandations liées aux formations continues auxquelles ils ont participé.**
IIP	a) % d'enseignants de CP1-CP2 ayant reçu au moins 8 jours de formation continue présentielle par an, dans le cadre de la nouvelle stratégie de formation continue. b) % des enseignants de CP1 et CP2 ayant reçu chaque année scolaire au moins 4 visites d'appui pédagogique de la part d'un encadreur pédagogique (CPI, IEPD, IP) formé aux nouvelles démarches de renforcement des pratiques pédagogiques et 8 visites d'appui pédagogique de la part du directeur d'école.

III. PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF

Ventilation du financement complémentaire

Financement PME complémentaire	Montant total ($)
Part fixe (70%) - hors frais de supervision	14 340 000
Part variable (30%)	6 360 000
Frais de supervision	500 000
Total	***21 200 000***

Ventilation du financement concerné par la présente requête (allocation complémentaire et révision du domaine Equité de la part variable du financement initial)

Financement PME - Requête 2019	Montant total (USD)
1. Part fixe (70%) - hors frais de supervision	14 340 000
2. Part variable (2.1 + 2.2)	9 740 000
2.1 Part variable Allocation Complémentaire (30%)	6 360 000
2.2 Part variable Equité Requête 2017	3 380 000
3. Frais de supervision	500 000
Total	***24 580 000***

Afin d'assurer une répartition équitable de la part variable et de tenir compte du défi sécuritaire sur lequel le MENAPLN a peu d'emprise, le montant total de la part variable (incluant le montant dédié au domaine de l'équité dans le cadre de la requête initiale) a été réparti de la manière suivante :

- Part variable du financement complémentaire : 1/3 du financement par domaine ;
- Part variable Equité du financement initial : 50% sur le domaine Equité, 25% sur le domaine Efficience et 25% sur le domaine Acquis des apprentissages.

Montant part variable	Equité	Efficience	Acquis
Montant PME complémentaire	3 810 000,00	2 965 000,00	2 965 000,00
Montant PME initial		3 380 000,00	3 380 000,00
Total	3 810 000,00	6 345 000,00	6 345 000,00
% de la part variable du financement total	23%	38,50%	38,50%

Frais de supervision

Les frais de supervision visent à renforcer le dispositif de supervision de l'Agent Partenaire et à accompagner le MENAPLN dans la mise en œuvre du Programme.

Ces frais de supervision financeront la mobilisation d'expertise, externe ou interne, pour accompagner le MENAPLN et ses services déconcentrées dans le suivi de la mise en place des stratégies envisagées pour atteindre les résultats attendus dans les domaines de l'équité, l'efficience et les acquis scolaires.

L’AFD en assurera la maîtrise d’ouvrage directe. Elle discutera des TdR de l’expertise mobilisée avec le MENAPLN et avec les PTF.

Activités prévisionnelles	Coût (USD)
Expertise de suivi du programme: évaluation du changement des pratiques enseignantes, encadrement pédagogique, réformes éducatives, finances publiques, décentralisation et déconcentration, pilotage, etc.	300 000
Etudes ponctuelles	50 000
Vérification externe des cibles de la part variable	150 000
Total (USD)	**500 000**

Plan de financement prévisionnel de l'allocation complémentaire (incluant la part variable Equité de l'allocation initiale)

Plan de financement prévisionnel indicatif (USD)	Montant total	2020	2021	2022	2023
Part fixe (hors frais de supervision) - versement annuel a	14 340 000	4 780 000	4 780 000	4 780 000	0
Part variable - versement annuel au CAST	9 740 000	444 750	1 180 070	4 279 965	3 835 215
Sous-total	**24 080 000**	**5 224 750**	**5 960 070**	**9 059 965**	**3 835 215**
Frais de supervision	500 000	100 000	200 000	150 000	50 000
TOTAL	**24 580 000**	**5 324 750**	**6 160 070**	**9 209 965**	**3 885 215**

Plan de financement prévisionnel de la part variable de l'allocation complémentaire (y inclus le financement du domaine de l'équité de l'allocation initiale)

Année de décaissement	Valeur de référence	Répartition en % entre indicateurs	2020		2021		2022		2023		Total ($)
Année de référence de la cible (scolaire)			Valeur cible 2018/19	Montant	Valeur cible 2019/20	Montant	Valeur cible 2020/21	Montant	Valeur cible 2021/22	Montant	Montant
Domaine et Indicateur											
Domaine Equité											
IR - Taux d'accroissement annuel des effectifs scolarisés en primaire :											
Répartition par année	**2014-2018**					**0%**		**50%**		**50%**	**100%**
. dans les 4 régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Nord et Sud-Ouest.	4,60%	**25%**		-	6%	-	6%	476 250	6%	476 250	**952 500**
. dans les 2 régions Est et Sahel	6,10%	**25%**		-	0%	-	3,5%	476 250	6%	476 250	**952 500**
Période indicative de vérification de la cible							**T4 2021**		**T4 2022**		
IP											
Répartition par année	**2108**					**0%**		**50%**		**50%**	**100%**
Nombre de salles de classe fonctionnelles supplémentaires du public dans les 4 régions Boucle du Mouhoun, Cascades, Sud-Ouest et Centre-Nord aux rentrées scolaires 2020, 2021 et 2022 (offre d'éducation)	147	**50%**		-	372	-	380	952 500	389	952 500	**1 905 000**
Période indicative de vérification de la cible							**T4 2021**		**T4 2022**		
Sous-total 1		**100%**				-		**1 905 000**		**1 905 000**	**3 810 000**

Année de décaissement	Valeur de référence	Répartition en % entre indicateurs	2020		2021		2022		2023		Total ($)
Année de référence de la cible (budgétaire)			2020	Montant	2 021	Montant	2022	Montant	2023	Montant	Montant
Domaine Efficience											
IR											
Répartition par année	**2019**			**30%**		**40%**		**30%**			**100%**
Part des dépenses de fonctionnement des directions centrales dans le budget général et le CAST hors salaire	12,0%	**50%**	11,5%	444 750	11,0%	593 000	10,5%	444 750		-	**1 482 500**
Période indicative de vérification de la cible			**T1 2020**		**T1 2021**		**T1 2022**				
IP											
Année de décaissement					**2021**		**2022**		**2023**		
Année de référence de la cible (budgétaire)					**2020**	**Montant**	**2 021**	**Montant**	**2022**	**Montant**	**Montant**
Répartition par année	**2019**					**0%**		**50%**		**50%**	**100%**
Part des dépenses réalisées au profit de la formation continue dans le budget général et le CAST hors salaire	3,00%	**50%**			4,0%	-	5,5%	741 250	7,5%	741 250	**1 482 500**
Période indicative de vérification de la cible					**T1 2021**		**T1 2022**		**T1 2023**		
Sous-total 2		**100%**		**444 750**		**593 000**		**1 186 000**		**741 250**	**2 965 000**

Année de décaissement	Valeur de référence	Répartition en % entre indicateurs	2020		2021		2022		2023		Total ($)
Année de référence de la cible (scolaire)			Valeur cible 2018/19	Montant	Valeur cible 2019/20	Montant	Valeur cible 2020/21	Montant	Valeur cible 2021/22	Montant	Montant
Domaine Acquis des apprentissages											
IR											
Répartition par année						**0%**		**50%**		**50%**	**100%**
% d'enseignants de CP1-CP2 formés appliquant dans leur classe au moins 75% des recommandations liées aux formations auxquelles ils ont participé.	nd	**34%**		-		-	70%	504 050	80%	504 050	**1 008 100**
Période indicative de vérification de la cible							**T4 2021**		**T4 2022**		
IP											
Répartition par année						**30%**		**35%**		**35%**	**100%**
% d'enseignants de CP1-CP2 ayant reçu au moins 8 jours de formation continue présentielle par an, dans le cadre de la nouvelle stratégie de formation continue.	nd	**33%**		-	90%	293 535	90%	342 458	90%	342 458	**978 450**
% des enseignants de CP1 et CP2 ayant reçu chaque année scolaire au moins 4 visites d'appui pédagogique de la part d'un encadreur pédagogique (CPI, IEPD, IP) formés aux nouvelles démarches de renforcement des pratiques pédagogiques et 8 visites d'appui pédagogique de la part du directeur d'école.	nd	**33%**		-	70%	293 535	85%	342 458	90%	342 458	**978 450**
Période indicative de vérification de la cible					**T4 2020**		**T4 2021**		**T4 2022**		
Sous-total 3		**100%**				**587 070**		**1 188 965**		**1 188 965**	**2 965 000**
											-
TOTAL				**444 750**		**1 180 070**		**4 279 965**		**3 835 215**	**9 740 000**

Synthèse du plan de financement indicatif global (allocations PME initiale et complémentaire)

Montant total (USD)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Part fixe (hors frais de supervision) - versement annuel au CAST	7 476 667	7 476 667	12 256 667	4 780 000	4 780 000	0	**36 770 000**
Part variable - versement annuel au CAST	0	3 042 000	4 162 750	1 180 070	4 279 965	3 835 215	**16 500 000**
Sous-total 1	7 476 667	10 518 667	16 419 417	5 960 070	9 059 965	3 835 215	**53 270 000**
Composante 2 - Actions de renforcement des capacités	138 000	190 000	122 000	0	0	0	**450 000**
Composante 3 - Audits	66 000	88 000	66 000	0	0	0	**220 000**
Frais de supervision	198 000	224 000	199 000	239 000	150 000	50 000	**1 060 000**
TOTAL	**7 878 667**	**11 020 667**	**16 806 417**	**6 199 070**	**9 209 965**	**3 885 215**	**55 000 000**